

cyberpresse.ca

LA PRESSE

ACTUEL

SEX AND THE CITY
AU REVOIR LES FILLES !
PAGE 1



1



2

SPORTS
PAGES 2 À 4

LE CANADIEN :
PAS LA MÊME ARDEUR

Scandale des commandites Myriam Bédard comparaît

DES PROPOS ÉTONNANTS

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Propulsée dans la tempête politique provoquée par le scandale des commandites, la médaillée d'or olympique Myriam Bédard a tenu des propos pour le moins étonnantes hier devant un co-

mité des Communes, en affirmant que l'ancien pilote Jacques Villeneuve aurait reçu 12 millions de dollars américains du fédéral, en secret, pour porter le logo du Canada sur son costume durant le Grand Prix de Montréal.

Durant son témoignage de plus

d'une heure et demie, elle a aussi soutenu que son ancien patron à VIA Rail, Marc LeFrançois, lui avait confié que la firme Groupaction, l'une des agences mises en cause dans le rapport de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, sur la gestion du programme de commandites,

« était impliquée dans le trafic de drogue ».

Hier soir, Jean Breault, président et chef de la direction de Groupaction, a catégoriquement nié cette affirmation la qualifiant d'« outrageante ».

►Voir BÉDARD en A2

Ado et kamikaze Sa mission suicide avorte



PHOTO URIEL SINAI, GETTY IMAGES

Un jeune Palestinien de 14 ans, Hossam Abdo, portant une veste bourrée d'explosifs, avait pour mission de se faire exploser à un poste frontière de Naplouse, hier, quand des militaires israéliens l'ont intercepté et désarmé. Les détails en page A17.

Le métro de Laval prend du retard

BRUNO BISSON

La mise en service du métro de Laval est retardée au moins jusqu'à la fin de 2006, sinon même au début de 2007, en raison de problèmes de

coûts et de contrats qui retardent des travaux majeurs, comme l'installation des rails et des systèmes électriques dans les cinq kilomètres de tunnel du nouveau tronçon.

Le directeur du chantier du métro

de Laval, l'ingénieur Jean-Pierre Normand, a confirmé hier à *La Presse* qu'après avoir repoussé une première fois l'inauguration des trois stations de l'île Jésus de janvier à mars 2006, l'Agence métropolitaine de transport

(AMT) estime maintenant plus réaliste d'envisager la fin de 2006, ou le début de 2007, avant d'ouvrir ce grand ouvrage au public voyageur.

►Voir RETARD en A2

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Michel Vennat se dit victime d'un congédiement « abusif et illégal »

FRANÇOIS CARDINAL

Jugeant que les accusations de « vendetta » portées contre lui sont « sans fondement », Michel Vennat, l'ex-président de la Banque de développement du Canada, affirme que son congédiement par le gouvernement Martin était « abusif et illégal ». Il soutient n'avoir été qu'un « bouc émissaire » dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère.

Dans une lettre envoyée à *La Presse* et publiée intégralement en page A19, Michel Vennat réagit dure-

ment à sa destitution annoncée le 12 mars dernier. En dépit des événements qui ont provoqué sa chute, il déclare aussi avoir quitté la BDC « la tête haute et la conscience nette ».

« C'est un congédiement abusif et illégal, écrit-il. Le dossier des commandites — avec lequel je n'ai rien à voir — a créé une panique politique qui a provoqué un urgent besoin de boucs émissaires, au mépris des faits et de la justice. »

M. Vennat a été congédié pour

son rôle dans le licenciement de son prédécesseur, François Beaudoin. Celui-ci avait refusé d'autoriser l'attribution d'un prêt supplémentaire à l'Auberge Grand-Mère, établissement en faveur duquel le premier ministre Jean Chrétien était précédemment intervenu. Le 6 février dernier, la Cour supérieure condamnait la BDC, qui accusait M. Beaudoin de fraude, à lui verser une indemnité ainsi qu'une rente annuelle.

►Voir VENNAT en A2

AUJOURD'HUI

Rémi Marcoux veut garder Transcontinental dans la famille

Rémi Marcoux vient de céder la direction de Transcontinental à son collaborateur immédiat, Luc Desjardins.

►Voir LA PRESSE AFFAIRES 1

Le terrorisme « important, mais pas urgent » pour Bush

C'est avec ces mots lourds de sous-entendus que l'ancien responsable de la lutte antiterroriste à la Maison-Blanche a qualifié la façon dont l'administration de George W. Bush considérait le terrorisme avant le 11 septembre 2001.

►Page A 17

Contrat d'obsèques annulé à cause d'une grève à Urgel Bourgie

Pierre Halleux, dont la femme est décédée le 10 mars dernier, a eu la désagréable surprise de voir le contrat d'obsèques qu'il avait signé avec Urgel Bourgie annulé en raison d'une grève.

►Page A 15

Monture avec CLIP MAGNÉTIQUE
À partir de **89\$**

Voir détails et sélection en succursale.

6 21924 98765 1

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

Achetez maintenant et payez en 12 versements sans intérêt

Sur approbation de crédit.

Examen de la vue

Vaste choix de montures signées

(514) 336-4444

Sans frais 1 877 667-2020

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Les émotions du design

Comment expliquer qu'on craque pour la forme d'une cuillère de bois, la couleur d'un lecteur de musique ou la courbe d'une voiture ? Qu'est-ce qui nous fait pousser des oh ! et des ah ! devant le nouveau iPod, la bouteille d'eau minérale Ty Nant ou les électroménagers Miele ? Parce que le design, nous apprend un nouveau livre publié aux États-Unis, est AUSSI une affaire d'émotion. À lire demain dans le cahier Actuel Magazine.

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, Itée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Des propos étonnantes

BÉDARD

suite de la page A1

Mme Bédard avait été invitée à témoigner devant le comité des comptes publics après qu'elle eut affirmé, le mois dernier, avoir constaté des cas de malversations impliquant VIA Rail et Groupaction lorsqu'elle travaillait pour VIA entre janvier 2001 et janvier 2002.

En témoignant devant ce comité parlementaire chargé de faire la lumière sur le scandale des commandites, Mme Bédard jouit d'une pleine immunité de sorte que ses propos ne peuvent être utilisés contre elle dans le cadre d'une poursuite judiciaire.

L'ex-championne de biathlon a affirmé avoir appris que Jacques Villeneuve recevait la somme faramineuse de 12 millions US en 1997. Elle a indiqué avoir obtenu cette information « top secret » de la part de Jean-Marc Saint-Pierre, son agent de 1993 à 2000, au moment où elle assistait au Grand Prix du Canada dans la loge de Normand Legault, le président de l'événement.

« C'était pour porter le nom du Canada. Je savais que le gouvernement donnait de l'argent. Je ne savais pas que c'était le scandale des commandites à ce moment-là », a déclaré Mme Bédard.

Mais le ministère des Travaux publics et l'agent de M. Villeneuve, Craig Pollock, ont donné hier un tout autre son de cloche. Tout au plus, le fédéral a-t-il versé 4500 \$ au coureur automobile en 1997 dans le cadre du programme de commandites pour qu'il porte le logo du Canada sur sa combinaison, a indiqué Alastair Mullin, porte-parole du ministère.

Joint à sa résidence à Villars, en Suisse, M. Pollock, a aussi démenti que le pilote ait reçu 12 millions US du gouvernement fédéral pour porter l'unifolié sur son uniforme de course. « C'est totalement faux (*It's bullshit*). Le Canada n'a jamais aidé Jacques d'autre façon. De toute sa carrière, il n'a rien reçu du gouvernement canadien. La seule chose que le Canada a faite, c'est de travailler à installer un Grand Prix à Montréal. Si le sport motorisé se porte bien au Canada, c'est grâce au nom Villeneuve. Ont-ils payé Jacques en retour ? Jamais ! » a-t-il déclaré.

« C'est très vexant d'entendre que de l'argent gouvernemental aurait pu être détourné en faveur de Jacques. S'il porte un drapeau canadien sur sa

combinaison, c'est seulement pour indiquer sa nationalité », a-t-il ajouté.

Durant son témoignage, Mme Bédard a par ailleurs indiqué que Marc LeFrançois, qui était un haut dirigeant de VIA Rail encore tout récemment, lui a parlé de certaines activités de Groupaction qui n'ont rien à voir avec le marketing durant une conversation dans le bureau de ce dernier.

Une semaine plus tard, M. LeFrançois l'aurait invitée à oublier cette conversation. Elle a affirmé que c'est pour cette raison qu'elle a refusé d'être transférée chez Groupaction en dépit des pressions qu'auraient exercées sur elle M. LeFrançois et Jean Pelletier, un autre dirigeant de la société d'État.

« Cette demande, pour moi, c'était un choc. J'avais entendu déjà de Marc LeFrançois que Groupaction était impliquée dans le trafic de drogue. J'avais peur et psychologiquement, j'étais paralysée », a déclaré Mme Bédard aux membres du comité des comptes publics.

« La Presse a tenté en vain, hier soir, d'obtenir les commentaires de M. LeFrançois. Toutefois, Jean Brault, a publié un communiqué tard hier soir.

« Je ne peux passer sous silence, l'affirmation gratuite faite par Myriam Bédard, aujourd'hui, devant le Comité des comptes publics lorsque citant Marc Lefrançois, alors président de VIA Rail, elle a affirmé que Groupaction était impliquée dans le trafic de drogue. Cette affirmation outrageante dépasse toutes les bornes. Elle est fausse et sans fondement », a indiqué M. Brault.

Hier, Mme Bédard a affirmé avoir constaté rapidement que certaines factures soumises par Groupaction étaient exagérément élevées. Mais elle n'a pas soumis de document précis aux membres du comité.

« Après quelques semaines de travail, j'ai commencé à voir que les dossiers pourraient être traités de façon plus efficace et moins cher. (Mais) on m'a répondu qu'on devait toujours passer par Groupaction », a-t-elle dit.

Au début de son témoignage, Mme Bédard a aussi révélé que son conjoint, Nima Mazhari, a donné quelques conseils à Jean Chrétien au sujet de la guerre en Irak. « Si le Canada n'est pas engagé dans la guerre, a-t-elle précisé, c'est parce que Nima Mazhari a donné plusieurs conseils au premier ministre. »

Avec Stéphanie Morin

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



Venez parler d'éducation avec le psychologue François Dumesnil à 13h cyberpresse.ca/clavardage

Votez pour votre film préféré dans notre section Cinéma cyberpresse.ca/cinema

Suivez en direct le match entre le Canadien et les Sénateurs à 19h30 cyberpresse.ca/hockey

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT (514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement 1 800 361-7453

PETITES ANNONCES (514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca 1 866 987-8363

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrières@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Des changements au sein du groupe Gesca

Guy Crevier, président et éditeur de La Presse et président du groupe Gesca, a annoncé plusieurs changements hier dans le réseau de sept quotidiens.

Ainsi, le président et éditeur du Soleil de Québec, Alain Dubuc, revient dans nos pages. M. Dubuc a en effet décidé de retourner à l'écriture, après trois années à la direction du Soleil. D'ici la fin du mois d'avril, il deviendra collaborateur pour l'ensemble des quotidiens de Gesca. À La Presse, il proposera trois chroniques par semaine.

« Alain Dubuc peut être fier du travail accompli, a déclaré M. Crevier. Il a réalisé les mandats qui lui avaient été confiés. À la barre du Soleil, il a su miser sur la qualité de l'information et l'amélioration constante des contenus et de la facture du journal. Je

suis heureux que ses talents d'analyse soient désormais publiés dans tous les quotidiens de Gesca. »

De son côté, André Pratte, éditorialiste en chef de La Presse a souligné: « L'arrivée d'Alain Dubuc comme collaborateur dans nos pages Forum constitue une excellente nouvelle pour nos lecteurs. Ceux-ci retrouveront avec plaisir ses raisonnements qui ont toujours éclairé avec force et originalité les enjeux de notre société. Sa grande capacité d'analyse et la vigueur de sa plume viendront renforcer le rôle unique des pages Forum à titre de carrefour d'échanges et de réflexions. »

André Provencher, vice-président au développement de La Presse et actuel président de Cyberpresse, devient pour sa part président et éditeur du quotidien Le Soleil. Il conserve les responsabilités de gestion de Septembre Éditeur, des Éditions La Presse et de La Presse Télé. Après être passé par TVA, où il a occupé le poste de vice-président principal, André Provencher s'est joint à Gesca en février 2001 en devenant d'abord président et éditeur du Nouvelliste de Trois-Rivières, quotidien où il avait commencé sa carrière.

Enfin, le vice-président à l'Information et éditeur adjoint de La Presse, Philippe Cantin, ajoute à ses actuelles fonctions celle de responsable de Cyberpresse (Cyberpresse.ca et LaPresseAffaires.com), tandis que le vice-président, ventes et marketing de La Presse, Jean Du Rocher, devient président des Éditions Gesca.

Le métro de Laval prend du retard

RETARD

suite de la page A1

Déjà placé sous la loupe de la vérificatrice générale du Québec dont les effectifs occupent la plus grande partie des locaux de l'AMT depuis des mois, le métro de Laval a vu ses coûts exploser depuis deux ans pour devenir l'image même du mégaprojet aux coûts incontrôlables.

Lancé en 2001 avec un budget d'un peu moins de 350 millions, ce grand projet, entièrement financé par Québec, coûtera finalement le double de ce qui avait été prévu à l'origine, soit environ 700 millions. La plus grande partie de ces dépassements de coûts sont dus à de mauvaises estimations des prix de la main-d'œuvre ou des matériaux et des équipements utilisés. Et il est probable que dans les trois années qui restent avant la mise en service, d'autres « imprévus » vont se présenter et feront encore gonfler la facture.

Sans refaire l'historique des retards de travaux et des imprévus qui ont givré tout le projet, le directeur du projet a expliqué hier que les raisons pour repousser l'ouverture du métro au public sont multiples et qu'il n'est pas vraiment facile d'en isoler une parmi bien d'autres, puisqu'un retard dans un chantier peut avoir des incidences sur plusieurs autres contrats en cours de réalisation.

L'ingénieur a tout de même confirmé que l'annulation d'un con-

trat d'installation des rails, dont les soumissions furent ouvertes en novembre dernier, a définitivement mis fin à tout espoir — s'il en restait — d'ouvrir le métro en janvier 2006. Cinq mois après que les soumissions eurent été ouvertes, l'AMT, responsable du projet, vient de décider que le contrat sera scindé en plusieurs lots afin de reprendre une partie du temps perdu.

50 % plus cher que prévu

En novembre dernier, au moment d'ouvrir les soumissions pour deux lots majeurs du futur métro, le projet, et surtout son coût, commençaient déjà à faire froncer les sourcils du ministère des Transports et du Conseil du Trésor. Les offres de service que l'AMT se préparait à ouvrir ce jour-là allaient toutefois plonger tout le projet dans une crise aiguë, dont il n'est pas encore vraiment ressorti.

Dans un premier cas, les soumissions pour la construction de la station Cartier, un lot évalué à moins de 40 millions par l'AMT, dépassaient toutes ce montant de beaucoup et le plus bas soumissionnaire demandait pas moins de 46 millions. Le contrat, a confirmé hier M. Normand, a finalement été accordé au prix demandé par le soumissionnaire.

Dans le second cas, celui du contrat d'installation des rails, les prix offerts par les trois soumissionnaires n'avaient littéralement rien à voir avec les estimations trop faibles de l'AMT. L'agence

avait d'abord estimé que ce contrat devrait coûter autour de 16 millions pour réviser ensuite cet estimé à 22 millions. Le plus bas soumissionnaire affichait un prix de 33 millions, soit 50 % plus cher.

« L'erreur est venue d'une sous-estimation de la main-d'œuvre spécialisée qui est nécessaire à la réalisation du contrat, a expliqué hier M. Normand. Pour installer les rails du métro, on ne peut pas faire seulement appel à des ouvriers de la construction. On doit aussi compter sur un bon nombre d'électriciens, entre autres. En tout, il y a cinq corps de métier spécialisés impliqués dans la réalisation du contrat, et les salaires plus élevés des ouvriers spécialisés n'avaient pas été correctement pris en compte. »

C'est à la suite de cette ouverture de soumissions que le directeur du projet, ainsi que le président de l'AMT, Joël Gauthier, ont rencontré le sous-ministre des Transports, pour lui annoncer que la construction du métro de Laval, dont le budget avait été haussé de 378 à 547 millions en juillet 2003, allait coûter encore plus cher que prévu.

Deux semaines plus tard, la ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet, convoquait la presse pour annoncer qu'un mandat venait d'être confié à la vérificatrice générale du Québec pour enquêter sur les dépassements du coût de l'ensemble du projet.

Ce rapport de vérification n'est pas attendu avant plusieurs mois.

Michel Vennat se dit victime d'un congédiement « abusif et illégal »

VENNAT

suite de la page A1

En cour, et après avoir fait l'objet d'une perquisition par la GRC, M. Beaudoin a soutenu avoir été victime d'une « vendetta politique », une allégation que n'a pas rejetée le juge André Denis dans un jugement cinglant qui remettait en question le fondement des accusations de fraude. « La férocité voire la méchanceté avec laquelle (M. Beaudoin) a été traité dans toute cette affaire lui permettent certainement de penser comme il le fait », indiquait-il.

Or selon Michel Vennat, « le juge André Denis a pris une importance démesurée et mal fondée à (son) égard. » Certaines analyses confondent allègrement la chronologie pour m'associer au dossier du prêt de l'Auberge Grand-Mère, ajoute-t-il. Le prêt en question a été consenti en 1997, sous la présidence de M. Beaudoin, bien avant que je sois nommé président du conseil de la BDC en 1998 et que j'en prenne la direction en 2000. »

L'ingénieur a tout de même confirmé que l'annulation d'un con-

trat d'installation des rails, dont les soumissions furent ouvertes en novembre dernier, a définitivement mis fin à tout espoir — s'il en restait — d'ouvrir le métro en janvier 2006. Cinq mois après que les soumissions eurent été ouvertes, l'AMT, responsable du projet, vient de décider que le contrat sera scindé en plusieurs lots afin de reprendre une partie du temps perdu.

Il soutient avoir agi « de bonne foi » dans toute cette affaire, une affirmation confirmée par le conseil d'administration de la Banque, rappelle-t-il. Au mois de février, le conseil faisait en effet savoir qu'il estimait que « toutes les actions juridiques entreprises par la BDC dans ce litige étaient uniquement dictées par des

principes de saine régie ». Enfin, Michel Vennat ne comprend pas qu'un « élément fondamental » du dossier ait été complètement écarté, à savoir les événements qui ont, à ses yeux, entraîné le départ de M. Beaudoin. Il rappelle ainsi une enquête réalisée en mai 1999 par le vérificateur général de l'époque, Denis Desautels, et dont les conclusions sont contenues dans un document présenté en cour.

« Il en est ressorti que la prétention de M. Beaudoin à une rente de retraite de 468 000 \$ par année, à vie, indexée, à partir de 50 ans, était injustifiable ; que M. Beaudoin avait à cet égard manqué à son devoir d'information ; et que le passif actuariel correspondant, de plus de 7 millions de dollars, n'avait pas été inscrit aux états financiers de la BDC, rapporte M. Vennat. Plutôt que de s'expliquer devant le conseil, M. Beaudoin a convenu, dans le cadre du règlement de son départ, de voir sa rente diminuée à 200 000 \$ par année. M. Beaudoin n'a pas alors prononcé le mot vendetta, ni parlé de l'Auberge Grand-Mère. »

Chopard

HAPPY SPIRIT

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651

NB 6 D'Orsay

ACTUALITÉS

Taux inquiétant de tentatives de suicide dans les centres jeunesse

MAXIME BERGERON

Jérémie, 16 ans, hébergé dans un centre jeunesse de Montréal (CJM), a utilisé tous les moyens imaginables pour s'enlever la vie. Il a avalé des comprimés, bu de l'essence, pris de grandes quantités de drogue, sans jamais toutefois atteindre son objectif. Et il est loin d'être le seul dans cette situation : plus d'un jeune sur quatre résidant dans les CJM a déjà eu des idées suicidaires ou tenté de passer à l'acte.

« Il n'y a pas de tentatives de suicide chaque jour, mais c'est très fréquent et très lourd à porter pour tous les intervenants », a indiqué le directeur des services professionnels et de la recherche au CJM, Pierre Charest, qui a dévoilé hier les résultats d'une enquête menée auprès de 791 jeunes.

Selon d'autres études récentes, les tentatives de suicide sont de quatre à 10 fois plus fréquentes chez les jeunes hébergés en centre jeunesse. « Ce qu'il faut surtout garder en tête, c'est que 90 % des adolescents décédés par suicide souffrent d'un trouble psychiatrique », a souligné la Dr Patricia Garel, pédopsychiatre de l'hôpital Sainte-Justine, qui travaille en collaboration avec les CJM.

Fait inquiétant, l'étude révèle également que les deux tiers des enfants de 6 à 11 ans hébergés dans les centres jeunesse de Montréal consomment des médicaments psychotropes, comme le Ritalin et les antidépresseurs. Ce taux se situe à 24 % chez les adolescents de 12 à 17 ans.

Une surmédication ? Pas selon la Dr Garel, qui rappelle l'utilité de ces médicaments — malgré l'avis récent de Santé Canada faisant un lien entre la prise d'antidépresseurs et les idées suicidaires chez les jeunes. « Mais c'est certainement un signal d'alarme qui indique qu'il faut évaluer chaque cas de manière plus approfondie. »

Appel au ministre Couillard

Ce n'est pas un hasard si les responsables des CJM ont attendu à quelques jours du dépôt du budget Séquin pour rendre publique leur étude, pourtant réalisée en septembre. « Le ministre Couillard disait la semaine dernière qu'il veut passer très vite à l'action en santé mentale ; on veut lui rappeler l'importance de cette priorité, d'autant qu'un réinvestissement pourrait permettre de réduire le nombre de suicides », a souligné Pierre Charest, du CJM.

Les centres jeunesse ont besoin de 500 000 \$ dans un avenir très rapproché pour former de nouvelles équipes multidisciplinaires formées de psychiatres, de psychologues et d'infirmières. Ces groupes de professionnels visent à diagnostiquer les désordres mentaux le plus vite possible, pour diminuer au minimum le nombre de suicides. Mais les fonds manquent, et le personnel est difficile à recruter, a rappelé M. Charest. À l'heure actuelle, on compte une seule équipe complète sur tout le territoire montréalais.

Jérémie, qui a essayé de s'enlever la vie à au moins 10 reprises, profite des services d'une telle équipe depuis quelques mois. Et il dit s'en sentir beaucoup mieux. « J'ai d'abord passé une fin de semaine à l'hôpital Rivière-des-Prairies, puis ensuite mes éducateurs m'ont beaucoup aidé. Ils m'ont permis de réaliser que la vie est trop belle pour la scraper de la sorte. »



L'an dernier, six jeunes pris en charge par les CJM se sont enlevés la vie.

PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE ©

EN BREF

La planète sera urbaine d'ici 2007

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de la moitié de la population mondiale vivra dans des villes d'ici 2007, selon un rapport publié hier par les Nations unies. Le rapport estime qu'en 2003, 48 % de la population mondiale vivait dans des zones urbaines. Cette proportion devrait dépasser les 50 % d'ici 2007. « Ce sera la première fois dans l'histoire de l'humanité que le nombre de citadins dépassera le nombre de ruraux », note le rapport. La croissance urbaine concernera surtout des villes qui ne comptent actuellement qu'un demi-million d'habitants et non les mégapoles comme Tokyo, Mexico ou New York. La capitale japonaise, qui compte 35 millions d'habitants, devrait néanmoins demeurer la ville la plus peuplée du monde avec une augmentation de 1,2 million du nombre de ses habitants d'ici 2007.

La population de Mexico devrait passer de 18,7 millions d'habitants en 2003 à 20,6 millions en 2007 et celle de New York devrait passer de 18,3 millions à 19,7 millions. Mexico qui est actuellement au deuxième rang des villes les plus peuplées du monde sera la 4^e ville en 2007 et New York, actuelle numéro 3, sera la 6^e ville au monde.

La croissance sera plus accentuée à Bombay qui passera de 17,4 millions d'habitants actuellement à 22,6 millions en 2007 et deviendra ainsi la deuxième ville la plus peuplée au monde suivie de New Delhi où la population devrait passer de 14,1 millions à 20,9 millions.

La capitale du Nigeria, Lagos, qui compte actuellement 10,1 millions d'habitants et au 20^e rang des villes les plus peuplées de la planète sera la 9^e ville du monde en 2007 avec 17 millions d'habitants. Dacca au Bangladesh passera du 12^e au 7^e rang avec une population passant de 11,6 millions à 17,9 millions et Karachi au Pakistan passera du 15^e au 11^e rang avec une population passant de 11,1 millions à 16,2 millions.

Le rapport prévoit également que d'ici 2015, le nombre de villes comptant au moins 10 millions d'habitants passera de 20 à 22 dont Istanbul et Paris. Agence France-Presse

Le Canada va abattre 275 000 volailles

Toutes les volailles de la région de l'Ouest canadien jugée à haut risque pour le virus H7 de la grippe aviaire vont être abattues pour « endiguer toute propagation de la maladie », ont annoncé hier soir les autorités sanitaires canadiennes. Cette mesure touche 275 000 volailles dans 10 grosses exploitations et 33 plus petites de la vallée de la rivière Fraser, à l'est de Vancouver (Colombie-Britannique), où le virus ne s'est propagé jusqu'ici qu'à cinq fermes, selon un communiqué de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

L'abattage systématique aura lieu dès qu'auront été réglées « les questions de bio-sécurité, de transport et d'élimination des carcasses », a indiqué l'ACIA. « Toutes les ressources nécessaires sont mises en oeuvre pour mener à bien cette démarche énergique qui vise à protéger la vitalité de l'industrie de la volaille en Colombie-Britannique », a souligné l'agence. AFP

Drame conjugal à Salaberry-de-Valleyfield

MAXIME BERGERON

Pierre-Georges Laberge ne pouvait envisager de vivre sans Nathalie Boutin. Il le répétait depuis quelque temps, et il avait déjà rédigé ses lettres d'adieu quand il a abattu son ex-conjointe mardi avant de retourner l'arme contre lui, un drame qui a secoué la petite ville de Salaberry-de-Valleyfield.

La veille, l'homme de 52 ans avait même affirmé à un bon ami et voisin que son testament était prêt, racontent hier Marc Gagné, le fils de l'ami en question. « Quand mon père est parti et lui a dit « au revoir », il a répondu « je ne pense pas qu'on va se revoir... »

Laberge n'a pourtant jamais été violent, au dire de ses voisins et de certains proches. Du moins jusqu'à mar-

di. Ce jour-là, quand Nathalie Boutin est venue récupérer ses effets personnels en compagnie de deux collègues de travail, une mauvaise surprise l'attendait. Son ex-conjoint, armé d'une carabine, est sorti d'un placard et s'est emparé d'elle, sommant ses accompagnateurs de déguerpir sur-le-champ.

Les deux hommes ont fui et aussitôt alerté les policiers, qui ont dressé un périmètre de sécurité autour du bungalow de la rue Saint-Thomas vers 17 h. Nathalie Boutin, 34 ans, avait quitté son conjoint quelques jours plus tôt après une relation d'environ sept ans. Malgré leurs appels répétés, les agents du groupe d'intervention, qui croyaient avoir affaire à une prise d'otage, n'ont détecté aucun signe de vie dans la résidence pendant toute la soirée.

C'est finalement un robot de la Sûreté du Québec qui a fait la découverte des deux corps peu avant 1 h. « Comme nous n'avons jamais entendu aucun coup de feu, le drame pourrait s'être joué très rapidement », a indiqué l'agent Gérard Carrier, de la SQ. Les personnes évacuées ont pu réintégrer leurs résidences peu après.

La nouvelle a pris tous les voisins de court. Hier après-midi, les curieux étaient encore nombreux à s'attarder devant la maison alors qu'une équipe de nettoyage était à l'oeuvre. Des membres de la famille Laberge, visiblement très secoués, se trouvaient sur place.

Lucie Parent, qui habite juste en face, était estomaquée. « C'est totalement incompréhensible ! C'était des gens discrets et sans histoire, le genre de voisin qu'on recommande à tout

le monde : ils nous prêtaient des outils de jardinage et s'occupaient souvent de notre chat. »

Selon Mme Parent, Pierre-Georges Laberge avait toutes les apparences d'un homme parfaitement calme. « Il n'était pas violent. Il n'élevait jamais la voix et je sais qu'il n'était pas agressif avec elle. Il était désespéré : il avait dit plusieurs fois à un voisin et à d'autres gens qu'il ne pourrait pas passer à travers une autre séparation, qu'il se tuerait. Imaginez, il avait quitté sa femme et ses enfants pour elle (Nathalie Boutin), et maintenant elle le quitte... Il ne pouvait envisager de vivre sans elle. »

M. Laberge, qui avait deux enfants adultes d'un mariage précédent, n'avait aucun antécédent judiciaire, a indiqué hier l'agent Carrier, de la Sûreté du Québec. « Il n'y a jamais eu

d'appel à cette résidence pour violence conjugale. »

L'homme recevait cependant l'aide d'un professionnel pour tenter de vaincre son état dépressif. « Je sais qu'il allait consulter un intervenant depuis quelque temps au CLSC pour ses problèmes de couple », a raconté Lucie Parent.

Les enfants de Laberge n'ont pas voulu commenter le drame. « Ils sont très abattus », a dit leur cousin Christian Vachon, qui attendait en compagnie de l'ex-femme de Laberge.

M. Vachon dit n'avoir jamais entendu son oncle évoquer des idées suicidaires, mais il a confirmé que ses enfants avaient tous deux reçu une lettre d'adieu de leur père.

La Sûreté du Québec a indiqué qu'elle poursuivait son enquête pour faire toute la lumière sur le drame.

ACTUALITÉS

Le feu de la fausse rumeur

FEU suite de la page A1

Pas vrai ? dit le premier. Je te jure, parole d'honneur, dit l'autre, qui fanfaronne à qui mieux mieux. Elle leur parle, aux juges, tu devrais entendre ça ! Hein, quoi, que dit-elle ? Elle leur dit, en pleine cour, « pis monsieur le juge, t'as trouvé une belle fille, hein ! » Qu'est-ce que tu racontes ? demande le premier. Parole d'honneur ! crâne le second.

Crédible, n'est-ce pas ? Une avocate qui, non contente de fournir des putes, s'en vante en pleine cour où tout est enregistré ! Totalement farfelu.

Mais qu'importe ? Le feu est pris.

Il y a quatre noms dans la conversation. Les policiers ont enquêté. C'était avant même les arrestations dans l'opération Scorpion. Ils n'ont rien pu prouver. L'affaire en est restée là : une conversation entre deux souteneurs d'origine libanaise dont l'un dit de l'autre qu'il est mythomane.

Fort, pas vrai ?

Ce qu'il faut savoir, c'est que cette conversation, qui n'a rien à voir avec Robert Gillet, a été entendue à son procès il y a deux semaines, en arabe. Pourquoi ? Parce qu'elle a été enregistrée tout de suite avant une conversation en français qui avait rapport avec le procès. C'est donc par hasard que ces paroles ont été entendues en salle d'audience.

Mais il se trouve que des médias de Québec ont fait traduire cette conversation de l'arabe au français et l'ont reproduite hier, maintenant que le jury est isolé et délibère sur le sort de l'animateur de radio Gillet, accusé d'avoir eu des rapports sexuels avec deux prostituées mineures.

Ces médias auraient pris eux-mêmes l'initiative de faire traduire ces conversations — car même si elle était en arabe, il y avait des bouts en français et des noms reconnaissables en étant attentif. Sauf que d'autres journalistes se sont fait dire par des policiers de Québec qu'ils auraient grand intérêt à faire traduire cette conversation, qui pourrait contenir des choses « intéressantes ».

Il y a, voyez-vous, des policiers frustrés d'avoir vu que « leur escouade » n'est pas devenue permanente et qui alimentent la théorie du *cover up*, selon laquelle des personnes « haut placées » auraient pu ou auraient dû être accusées, mais ne l'ont pas été.

On a appris, au début du procès Gillet, que la première plaignante avait inventé un souper avec le maire de la ville de Québec, Jean-Paul L'Allier, pour se rendre intéressante. Faux, archi-faux, de l'avoue même de l'accusatrice, mais qu'importe ! La rumeur a couru sur M. L'Allier !

De même, l'enquêteur-chef, Roger Ferland, a laissé entendre en cour l'an dernier qu'une femme disait avoir des ministres du PQ comme clients — une information démentie le jour même, bande audio à l'appui.

Tout ça, bien sûr, alimente non seulement les rumeurs de coulisses, mais également certains médias. Depuis un an et demi que cela dure, on commence à être habitué à ce jeu police-média, même s'il a produit une « odeur de purin » sur la ville, comme dit le maire.

Sauf qu'hier, après la diffusion de ces derniers ragots, le premier ministre du Québec lui-même a jugé bon de faire un commentaire public !

Et oui. Jean Charest, ex-avocat de la défense, pas du tout informé de la nature des allégations, ni de la crédibilité de ceux qui en sont la source, s'en va dire imprudemment que l'affaire est sérieuse. Bravo, monsieur le premier ministre. Vous êtes tombé dans le panneau. On vous a tendu un paquet, il y était écrit en lettres rouges : NITROGLYCÉRINE - NE PAS TOUCHER. Et vous avez mis le doigt dessus : « Nitroglycé... quoi ? »

Badaboum.

Aussitôt, les propos d'un fanfaron qui parle à son copain, *pimp* « présumé » de son état, sont devenus sujet légitime de préoccupation publique.

Déjà que le ministre de la Justice, Marc Bellemare, a trop parlé dans cette affaire, annonçant un appel ici, défendant la preuve là.

Il est question maintenant de nommer un procureur indépendant pour réexaminer tout le dossier. Rien ne le justifie dans la preuve actuellement disponible. Y a-t-il la moindre preuve que, par exemple, on a empêché les policiers d'enquêter sur les allégations du fanfaron qui parle en arabe de cette avocate ? Non.

Sauf que l'atmosphère est tellement pourrie, la confiance du public à Québec tellement minée, que cette mauvaise idée est peut-être devenue bonne.

L'avocat de Gillet, Jacques Larochelet, a dîné devant le juge que les policiers dans cette affaire étaient des sallets et des ordures. C'est évidemment un langage excessif qui ne convient pas devant la cour.

Mais cette acré puante qui flotte soudainement autour du palais de justice, ce n'est pas seulement le dégel printanier qui en est la cause. Cette police ne sent pas bon.

On s'étonnera, ensuite, qu'il ait fallu déménager ce procès.

Dérapage en attendant le verdict au procès Gillet

GILLES NORMAND ET CHRISTIANE DESJARDINS

Un reportage diffusé hier au réseau TVA, dans lequel on traduisait une conversation en arabe mise en preuve au procès de Robert Gillet, a semé un grand émoi tant à Montréal qu'à Québec.

On en déduit en effet que le présumé proxénète Georges Radwanli aurait voulu soudoyer un juge en mettant une jeune prostituée à sa disposition. Il peut ne s'agir que de commérages, mais l'affaire est prise très au sérieux à Québec où le premier ministre Jean Charest a déclaré que le gouvernement allait « réagir ».

« Évidemment, c'est sérieux, cette nouvelle-là. En tout cas, ce qui est allégué est sérieux et on va réagir, c'est évident. Mais on va d'abord aller voir ce que c'est avant de réagir », a déclaré Jean Charest à la presse.

Le ministre de la Justice et procureur général, Marc Bellemare, après avoir dit et répété qu'il ne commenterait pas ce reportage, a indiqué qu'il n'écartait pas la possibilité de désigner un procureur indépendant pour revoir tout le dossier de la prostitution juvénile à Québec, une fois le processus judiciaire terminé et les délais d'appel passés. C'est ce qu'ont déjà réclamé l'avocat de Québec, Guy Bertrand, et le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont.

Selon la traduction, l'interlocuteur de Radwanli aurait proposé à ce dernier les services d'une avocate bien connue de Québec pour le défendre dans une cause de violence conjugale envers sa femme. Cette avocate, qui est nommée sur l'enregistrement, aurait fourni, toujours



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE ©

Georges Radwanli à sa sortie de la cour hier à Montréal.

selon l'enregistrement, des prostituées à des juges pour ensuite les faire chanter et gagner ses causes. L'interlocuteur de Radwanli lui suggérait de passer par l'avocate pour offrir un petit cadeau à un juge. La plus jeune fille qui a témoigné au procès de Gillet, N. G., aurait fait partie de ces petits cadeaux que le présumé proxénète aurait offerts à ses amis.

— Quel sentiment ce reportage vous a inspiré ? a-t-on demandé au ministre Bellemare.

— Aucun (...) On s'attend à tout

dans ce métier, a répondu le procureur général.

« Ce qui est absolument fondamental, a enchaîné Marc Bellemare, c'est que la population ait confiance dans le système de justice. »

Cet enregistrement a été réalisé par la police de Québec à l'automne 2002, pendant son enquête sur un réseau de prostitution juvénile. Georges Radwanli, commerçant de la Vieille Capitale, ne savait pas qu'il était sur écoute, tout comme il ignorait qu'il serait

arrêté et accusé de proxénétisme lors de la grande frappe du 17 décembre 2002.

L'enregistrement a été diffusé même s'il n'avait rien à voir avec la cause de Gillet, parce qu'il se trouvait entre deux bouts de conversation que Radwanli avait avec N. G. ce jour-là. Georges Radwanli s'est présenté devant le juge Fraser Martin, hier, pour faire modifier ses conditions de mise en liberté.

Les jurés au procès, pour leur part, n'ont pas donné signe de vie de la journée.

LORSQUE VOUS EN OBTENEZ PLUS

- Moteur 2,4 litres à DACT
- Glaces, verrouillage et rétroviseurs extérieurs dégivrants à commandes électriques
- Radio AM/FM/CD et 6 haut-parleurs
- Climatiseur
- Régulateur de vitesse
- Transmission automatique SHIFTRONIC^{MC}
- Télédéverrouillage avec alarme
- Et beaucoup plus!

**À UN PRIX MOINDRE...
VOUS ÊTES GAGNANT!**



Sonata GL

EN LOCATION
à partir de

205\$*

0\$

DÉPÔT DE SÉCURITÉ

par mois/60 mois

0%

FINANCEMENT À L'ACHAT

DISPONIBLE JUSQU'À 60 MOIS

ACHETEZ ET ROULEZ SANS PAYER PENDANT 1 AN

(AUCUN COMPTANT, AUCUN PAIEMENT MENSUEL PENDANT 12 MOIS)



GARANTIE 5 ANS

L'UNE DES MEILLEURES GARANTIES DE L'INDUSTRIE :

5 ANS / 100 000 km (éléments importants) ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES (3 ans / kilométrage illimité)

Inclus : livraison d'essence • changement de roue en cas de crevaison • déverrouillage • remorquage

PROGRAMME
DE REMISE
AUX DIPLOMÉS



HYUNDAI

Gagnant



VINCENT MARISSAL

Le retour de la brebis égarée?

Stephen Harper, le nouveau chef du nouveau Parti conservateur, n'est pas un homme rancunier. Malgré tout le mal que l'ancien député conservateur André Bachand a déjà dit de la fusion de la droite et des « red necks » de l'Ouest canadien, M. Harper est prêt à accueillir à bras ouverts le député Bachand au sein de son caucus.

Sans rien vouloir enlever à la grandeur d'âme de Stephen Harper, la réalité, c'est que même s'il était rancunier, il n'a pas le luxe de refuser qui que ce soit du Québec, encore moins le seul élu conservateur devenu indépendant au lendemain de la fusion Alliance canadienne-Parti progressiste-conservateur.

Depuis mardi matin, le téléphone cellulaire d'André Bachand ne cesse de sonner. D'influentes conservateurs, avec la bénédiction de leur chef, se succèdent au bout du fil pour tenter de convaincre le récalcitrant de « jouer un rôle », de s'impliquer, de revenir au caucus, de se représenter sous la nouvelle bannière conservatrice aux prochaines élections.

L'ancien chef et artisan de l'unification

de la droite, Peter McKay, a appelé, le sénateur Pierre Claude Nolin aussi, de même que le principal conseiller de M. Harper au Québec, Michael Fortier. En vain. « C'est non », affirme André Bachand.

C'est non, malgré cette cour intensive ? Malgré tout ce que le nouveau parti pourrait vous offrir ? Malgré votre immense pouvoir de négociation ? C'est non, malgré cette possibilité unique de devenir le nouveau (et le seul) *king pin* conservateur au Québec ? « Non, non et non », rétorque André Bachand. Un non très ferme. Je ne suis en guerre contre personne, mais le nouveau Parti conservateur n'est pas mon parti. »

Profitant d'une minivague bleue dans les Cantons-de-l'Est aux élections générales de 1997, André Bachand a été élu la première fois aux Communes comme député conservateur sous la houlette de Jean Charest. Il a été réélu dans Richmond-Arthabaska en 2000, mais étant allergique aux politiques de droite des anciens réformistes devenus allianciers ; puis, au terme de leur métamorphose, conserva-

teurs, M. Bachand a décidé l'automne dernier de siéger comme indépendant jusqu'à la prochaine campagne, puis d'accrocher ses patins.

A quelques semaines du déclenchement probable des prochaines élections, les conservateurs sont tellement désespérés de trouver, enfin, un nouveau porte-flambeau au Québec, qu'ils seraient prêts à bien des compromis pour regagner le cœur d'André Bachand.

Les conservateurs sont tellement désespérés de trouver, enfin, un nouveau porte-flambeau au Québec, qu'ils seraient prêts à bien des compromis pour regagner le cœur d'André Bachand.

Ramener au berceau André Bachand, un jeune député talentueux, populaire et doué pour les relations publiques, serait sans aucun doute un très bon coup pour le nouveau chef, même si ce n'est que pour quelques semaines. En effet, les émissaires de Stephen Harper ne demandent pas à M. Bachand de se présenter de nouveau aux élections

(quoique...), mais seulement, dans un premier temps, de revenir au caucus. Le retour de la brebis québécoise égarée, ça ferait des belles images aux bulletins télé. Ou alors, si c'est pas trop demander, juste un bon mot pour le nouveau parti et pour le chef. Ou un appel aux anciens conservateurs, ou même quelques conseils au chef, enfin, n'importe quoi qui donne l'impression qu'il reste au moins un conservateur au Québec. Au point où ils en

forts de réveil du PC ? À défaut de convaincre André Bachand, Stephen Harper devra trouver une autre stratégie pour assurer une présence minimum au Québec avant les prochaines élections. Personne chez les conservateurs ne rêve de gagner un seul siège ici, mais, à tout le moins, il est urgent de mettre sur pied une organisation et de bâtir pour l'avenir. C'est le minimum vital pour un parti qui se prétend « national ».

Stephen Harper, selon un scénario qui court chez les conservateurs, devrait donc s'amener au Québec sous peu pour prononcer un important discours visant à corriger son image de « westerne anti-Québec et anti-francophone ». Il pourrait même profiter d'une visite à Québec pour aller discuter de déséquilibre fiscal avec Jean Charest.

Whatever it takes, comme disent les anglophones...

Pour joindre Vincent Marissal : vincent.marissal@lapresse.ca

L'opposition péquiste doute de la déclaration d'intérêts d'Yves Séguin

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — L'opposition officielle à Québec met en doute la déclaration d'intérêts du ministre des Finances, Yves Séguin, quant aux actions que sa femme, Marie-José Nadeau, possède dans le regroupement d'épicier Metro.

Conformément aux directives du premier ministre Jean Charest concernant les conflits d'intérêts, les ministres du gouvernement doivent remettre chaque année une déclaration faisant part de tous leurs avoirs, ainsi que ceux de leur conjoint et de leur famille.

Or, celle de M. Séguin ne comporte aucune précision sur les 2768 actions de Metro que possède sa femme, tel qu'indiqué dans un document de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Metro.

« C'est tout à fait légal et conforme aux déclarations d'intérêts », a fait savoir Serge Privé, l'attaché

de presse de M. Séguin hier en début de soirée.

« Ses biens et ceux de son épouse sont dans une fiducie sans droit de regard auprès de la firme d'avocats Kaufman Laramée », dans laquelle, souligne M. Privé, « il est précisé les avoirs et la participation de son épouse, ses actions dans Metro ».

La déclaration d'intérêts du ministre Séguin datée du 18 décembre 2003 fait effectivement mention d'une fiducie sans droit de regard, mais le seul actif mentionné à cette rubrique est un « fonds de pension de la Banque de Montréal pour un montant d'environ 50 000 \$ ».

Vice-présidente à la direction aux affaires corporatives d'Hydro-Québec, Marie-José Nadeau siège au conseil d'administration de Metro depuis l'an 2000. Elle est membre du comité de régie de cette entreprise québécoise de supermarchés dont le titre boursier a clôturé à 19 \$ en fin d'exercice 2002-2003.

Pour sa part titulaire des Finances, M. Séguin est responsable de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une société d'État également actionnaire de Metro.

La question sur la déclaration d'intérêts du ministre des Finances a été soulevée à l'Assemblée nationale par le député péquiste Sylvain Simard, qui voulait savoir du premier ministre Charest s'il s'était « assuré que ses directives ont été, pour les ministres et leurs conjoints, parfaitement respectées ».

« Est-ce que la déclaration d'intérêts reflète parfaitement la situation de ces ministres et de leurs conjoints ? » de questionner M. Simard.

M. Charest a répliqué en renvoyant le député de Richelieu aux règles d'éthique suivies par le gouvernement de Bernard Landry lors des mésaventures de la firme de lobbying Oxygène 9, dirigée par des proches des leaders péquistes.

MARIO CLOUTIER

— QUÉBEC Jean Charest affirme que son parti n'appuiera aucune formation aux élections fédérales, mais au moins deux de ses députés à Québec participent déjà à la précampagne en faveur de candidats libéraux fédéraux.

Répondant à l'opposition hier à Québec, le premier ministre a indiqué que le « Parti libéral du Québec n'a pas l'intention d'appuyer aucun parti politique lors de l'élection fédérale ».

Le PLQ et le PLC sont « deux entités indépendantes », de souligner M. Charest. N'empêche que deux députés de son gouvernement ont déjà répondu présents à l'appel de la ministre fédérale Hélène Chalifour Scherrer, qui lui demandait samedi de lancer un mot d'ordre aux troupes du PLQ.

Ainsi, la députée de Crémazie et

leader adjointe des libéraux à Québec, Michèle Lamquin-Éthier, a assisté récemment aux investitures du ministre Denis Coderre, dans Bourassa, et de la députée Eleni Bakopanos, de nouveau candidate dans Ahuntsic.

En outre, le député libéral de LaFontaine à l'Assemblée nationale, Tony Tomassi, était présent à l'investiture des candidats Denis Coderre et Christian Bolduc, nouveau candidat libéral dans Rosemont-Petite-Patrie.

Faisant un lien entre la participation de députés du PLQ aux élections fédérales et le peu de retombées pour le Québec dans le budget fédéral de mardi, le chef de l'ADQ, Mario Dumont s'est demandé si « les cocus ne seront pas sur le perron de l'église pour la photo de noces aux élections fédérales ».

Le successeur de Chrétien... dimanche

SHAWINIGAN — C'est dimanche qu'on connaîtra le nom de celle qui défendra les couleurs des libéraux dans la nouvelle circonscription de Saint-Maurice — Champlain.

Pas moins de 2400 membres du Parti libéral du Canada auront à choisir entre Céline Trépanier et Marie-Ève Bilodeau.

La tenue d'une investiture dans l'ancien fief de Jean Chrétien représente un événement en soi, puisque au cours des quarante dernières années, on n'a pas eu à se livrer à un tel exercice.

Le président de l'Association libérale de Saint-Maurice, Pierre Lahaye, explique que pour plusieurs militants libéraux fédéraux, ce sera la première investiture.

« M. Chrétien n'a jamais eu à affronter quelqu'un lors d'une investiture. Et même lorsqu'il a quitté, en 1986, le candidat libéral Gilles Grondin, qui lui a succédé, n'avait pas eu besoin de passer par une convention », remarque-t-il.

M. Lahaye s'attend à ce qu'environ le tiers des membres en règle se pointent à l'assemblée d'investiture pour y exercer leur droit de vote.

Le lieutenant politique du Québec chez les libéraux, Jean Lapierre, avait manifesté le souhait de venir s'adresser aux membres libéraux de Saint-Maurice — Champlain, notamment pour expliquer les raisons pour lesquelles on a décidé de réservé la circonscription aux femmes. Le comité exécutif local ne trouvait pas qu'il s'agissait d'une bonne idée...

LE BLOUSON MOTOCROSS J.LINDEBERG

Johan Lindeberg c'est le vêtement design à la suédoise. C'est le caractère masculin illustré dans chaque détail du blouson en canevas quincaillerie 550 \$, du pantalon cargo 350 \$ du tee-shirt logo 98 \$

Disponible à Place Ste-Foy, Montréal Centre-ville et Carrefour Laval

LE VESTON COTON SATINÉ KENNETH COLE

Mode de vie actif, Kenneth Cole décide le vêtement signé dans un esprit facile à vivre. Le coton satiné donne du chic au veston 199 \$. Les piqûres rythment la jupe courte 95 \$. Beige. Le tee-shirt 115 \$

simons

魁北克 PLACE STE-FOY · GALERIES DE LA CAPITALE · VIEUX-QUEBEC · MONTREAL CENTRE-VILLE · PROMENADES ST-BRUNO · LAVAL · CARREFOUR Laval · SHERBROOKE · CARREFOUR DE L'ESTRIE

CONTEMPORAINE

LE VESTON COTON SATINÉ KENNETH COLE

Mode de vie actif, Kenneth Cole décide le vêtement signé dans un esprit facile à vivre. Le coton satiné donne du chic au veston 199 \$. Les piqûres rythment la jupe courte 95 \$. Beige. Le tee-shirt 115 \$

simons

魁北克 PLACE STE-FOY · GALERIES DE LA CAPITALE · VIEUX-QUEBEC · MONTREAL CENTRE-VILLE · PROMENADES ST-BRUNO · LAVAL · CARREFOUR Laval · SHERBROOKE · CARREFOUR DE L'ESTRIE

Promotion

BioActif

Je suis votre ami, parole de wapiti.

Le wapiti est notre ami et Méga-Flex aussi. Oui, ce bel animal, grand frère du cerf d'Amérique, est une bête précieuse pour l'être humain. Sans être un compagnon de notre vie quotidienne, il nous offre, du fond de sa forêt, les bois de son panache, pour nous aider à soigner nos problèmes d'articulation, un malaise qui nous frappe tous en vieillissant.

La glucosamine qu'il contient est une substance indispensable pour aider nos articulations à garder leur élasticité, leur souplesse. Par la lyophilisation, opération qui signifie la déshydratation par sublimation à basse température, sous vide, le produit garde ses propriétés intactes et prolonge sa conservation.

Méga-Flex, dans sa collaboration avec l'Association des éleveurs de wapitis du Québec, exige ce procédé efficace, pour vous offrir un bois de velours de qualité irréprochable. Aucun compromis. Avec Bois de velours Méga-Flex, vous obtenez le meilleur produit, c'est garanti ! Les éleveurs de wapitis l'ont dit.

Vous savez quoi ? On vous offre une aubaine incroyable, au kiosque 232. Deux articles (formats de 40 capsules de 300 mg) au prix d'un seul. Une aubaine tout à fait exceptionnelle ! Profitez-en pendant qu'il est temps. Précipitez-vous au kiosque 232.

Le Salon des générations (Salon des aînés), au Stade olympique de Montréal, du 25 au 27 mars, de 9 h à 21 h les 25 et 26 mars et de 9 h à 18 h le 27 mars.

Entrée gratuite !

POLITIQUE

Charest espérait davantage du budget fédéral

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Bien que déçu du budget fédéral, le premier ministre Jean Charest laisse le bénéfice du doute à Paul Martin, espérant que la rencontre avec les provinces, annoncée pour l'été prochain, amènera des fonds supplémentaires en santé.

« On s'attendait à un effort véritable de la part du gouvernement fédéral lors de ce budget, d'autant plus que, dans la dernière année, on a quand même fait des progrès importants dans plusieurs dossiers », a commenté hier M. Charest.

Le Conseil de la fédération, la reprise des négociations avec le fédéral dans le dossier des congés parentaux ainsi que les discussions sur la place que le Québec devrait occuper dans les forums internationaux sont tous des dossiers qui ont progressé depuis que les libéraux ont pris le pouvoir, il y a un an, estime le premier ministre.

Pourtant, « au budget d'hier, rien de concret, et pour nous — et je l'ai dit à M. Martin hier soir — ça été une déception », a ajouté M. Charest, qui a eu l'occasion d'exprimer sa déception et son insatisfaction au premier ministre canadien lors d'un entre-

tien téléphonique mardi soir, quelques heures après le dépôt du budget.

Il aurait été permis de croire que les provinces obtiendraient davantage d'argent pour la santé, a reconnu M. Charest, reprenant ainsi le constat que son ministre des Finances ainsi que l'opposition avaient fait la veille.

« J'aurais souhaité qu'il y ait un geste concret pour indiquer qu'on allait rehausser le niveau de financement, d'autant plus qu'absolument tout le monde, incluant M. Martin, s'entend sur le fait que c'est la première priorité », a-t-il rappelé.

À la suite de sa conversation avec M. Martin, le premier ministre du Québec a cependant compris que le budget fédéral a permis au gouvernement de se dégager des marges de manœuvre qui pourront servir sous peu. M. Charest croit d'ailleurs que la rencontre entre le fédéral et les provinces, promise par M. Martin avant le budget, amènera de bonnes nouvelles.

M. Charest dit donc attendre des « résultats tangibles » en ce qui a trait à la santé et au financement de la péréquation. « De ce que je comprends, de ce que j'ai entendu de M. Martin, c'est qu'ils ont des marges de

manoeuvre. Maintenant, ils auront l'occasion d'être mis à l'épreuve dès que nous nous réunirons l'été prochain. »

Le budget fédéral et celui que déposera Québec la semaine prochaine ont par ailleurs fait l'objet de nombreuses interventions à la période des questions hier, à l'Assemblée nationale.

L'opposition cherchait notamment à savoir si le gouvernement Charest pourra respecter les promesses auxquelles il s'était engagé, principalement en ce qui a trait à un réinvestissement de 2,2 milliards en santé.

« Le budget est présenté la semaine prochaine et j'invite mon collègue à en prendre connaissance et à faire ses commentaires à ce moment-là », a indiqué le ministre des Finances, Yves Séguin, en réponse à une question du député de Rousseau, François Legault.

Tout comme le premier ministre l'avait fait quelques minutes plus tôt en conférence de presse, M. Séguin a cependant affirmé que Québec a bien fait son travail dans ses demandes face à Ottawa. Il entend d'ailleurs « reprendre son bâton de pèlerin » pour continuer les représentations afin de récupérer ce qui est dû au Québec.



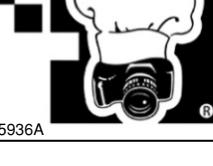
LES ATELIERS DU GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE

Horaire des ateliers d'Avril 2004

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Pour chaque atelier... 15 places disponibles. Le coût de l'atelier doit être acquitté au moment de l'inscription.						
Informations supplémentaires : lozeau.com						
4 Portraits en studio (1 journée pratique + soirée de critique) 9h00-17h00 AT040404						
5 Introduction au système de zones 18h30-21h30 AT040405	6 La photographie sous-marine 18h30-21h30 AT040406	7 Lumières particulières en photo de nature (Phôs-Lumière) 13h30-16h30 AT040407-1 Maquillage pour la photographie 18h30-21h30 AT040407-2	8 Exploration des appareils numériques compacts Canon 18h30-21h30 AT040408	1 Intro. numérique avant achat 10h00-11h30 AT040401-1 Intro. numérique pour débutants 13h30-15h30 AT040401-2 Appareil Nikon Coolpix 18h30-21h30 AT040401-3	2 Photoshop pour la photographie de nature 18h30-21h30 AT040402	3 Photoshop retouches cosmétiques 9h00-12h00 AT040403-1 Intro. au numérique avant achat 13h00-14h30 AT040403-2 Intro. au numérique pour débutants 15h00-17h00 AT040403-3
11 12 JOYEUSES PÂQUES ! 		13 Portraits en voyage 18h30-21h30 AT040413	14 La composition 13h30-16h30 AT040414-1 La photo de voyage 18h30-21h30 AT040414-2	15 Exploration du boîtier Nikon D100 18h30-21h30 AT040415	16 Exploration des boîtiers Canon 10D 13h30-16h30 AT040416-1 La photographie de mariage 18h30-21h30 AT040416-2	9 Exploration du boîtier numérique Rebel de Canon 18h30-21h30 AT040409-1 Utilisation du posemètre 18h30-21h30 AT040409-2
18 Photoshop Elements 2 9h00-12h00 AT040418-1 Utilisation des boîtiers réflex en 35 mm 13h30-16h30 AT040418-2	19 De la numérisation à l'impression 13h30-16h30 AT040419-1 Utilisation avancée du logiciel Nikon View 6 18h30-20h30 AT040419	20 La macrophotographie 18h30-21h30 AT040420	21 L'impact des objectifs et de la filtration en couleurs 13h30-16h30 AT040421-1	22 Exploration du boîtier numérique Rebel de Canon 18h30-21h30 AT040422	23 Exploration du logiciel Final Cut Express 18h30-21h30 AT040423	10 Intro. à la photo (1) 9h00-12h00 AT040410-1 Intro. à la photo (2) 13h30-16h30 AT040410-2
25 Exploration des appareils numériques Nikon Coolpix 9h00-12h00 AT040425 Portraits corporatifs 13h30-16h30 AT040425-2	26 La photographie de produits 18h30-21h30 AT040426	27 La photographie sous-marine 18h30-21h30 AT040427	28 Photographie de casting 18h30-21h30 AT040428	29 Utilisation avancée du logiciel Nikon View 6 18h30-20h30 AT040429	30 Exploration des appareils numériques Sony 18h30-21h30 AT040430	17 Photoshop : chambre noire numérique 9h00-12h00 AT040417-1 Photoshop CS 13h30-16h30 AT040417-2

Les Ateliers du Grand Chef de la photographie ont été créés pour tous ceux et celles qui aiment la photographie !

Des professionnels vous donneront de l'information technique et créative ainsi que plusieurs trucs photo.



L.L. Lozeau
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE
ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

INSCRIPTION
(514) 274-6577
1-800-363-3535

BEAUBIEN

accord D
© Desjardins

VISA

MasterCard

Demandez le
département du
Service à la clientèle



15 novembre 76, 20 h 40



Ce soir 20 h

L'élection du premier gouvernement indépendantiste de l'histoire du Québec : soirée mémorable.



Télé-Québec

tele quebec.tv

Ça change de la télé

Défusions: Québec met la table pour les référendums

Fournier voudrait que le camp du « Oui » soit celui des nouvelles villes

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Il y aura des comités de coordination (parapluie) pour et contre les défusions dans les arrondissements où plus de 10 % de la population se sera prononcée en faveur d'un référendum sur l'organisation municipale.

Jusqu'ici, le gouvernement envisage de rendre publiques les études sur les conséquences des défusions avant Pâques. Le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, tiendrait à ce que

la question référendaire soit « positive », c'est-à-dire que les partisans du maintien des grandes villes aient à voter « Oui » au référendum.

Les cinq jours de signature du registre, où devront s'inscrire les citoyens qui veulent un référendum, se tiendront dans la première moitié de mai et, pour l'heure, le ministre Fournier met tout en place pour arriver à la tenue des référendums juste avant les vacances d'été, soit le dimanche 20 juin. Cette cible ne tiendra la route toutefois qu'à la condition que

le plan du gouvernement soit respecté à la lettre.

Le règlement sur les référendums, préparé conjointement avec le Directeur général des élections, prévoit que les citoyens — comme toutes les personnes ayant droit de vote — qui paient des impôts fonciers dans un arrondissement pourront verser jusqu'à concurrence de 1000 \$ à l'un ou l'autre camp. Le droit de vote n'est pas limité aux résidants. Quelqu'un qui détient un commerce ou un bâtiment dans une ville susceptible d'être défun-

sionnée aura droit de s'inscrire aux registres puis de voter. Au cabinet du ministre Fournier, l'attaché de presse Stéphane Gosselin soutenait n'avoir jamais entendu parler de ce scénario d'un plafond de contribution à 1000 \$, pourtant confirmé à *La Presse* par plusieurs autres sources.

Les dépenses des comités

Les dépenses des comités de coordination seront limitées à 25 000 \$ plus 1 \$ pour chaque citoyen ayant droit de vote au référendum. Pour un arrondissement

de 50 000 habitants par exemple, le comité en faveur des défusions ou celui qui y est opposé ne pourra dépenser plus de 75 000 \$.

La formation du comité de coordination prévoit que les leaders s'inscrivent auprès du directeur des élections, et tiennent une assemblée pour élire leurs membres.

Fruit d'un échange tout récent entre le ministère des Affaires municipales et le bureau du Directeur général des élections, le projet de règlement encadrant les référendums sur les défusions est prêt à être approuvé par le Conseil des ministres.

Adoptée en décembre dernier, la loi 9 prévoyait la tenue de référendums sans en définir les modalités. Le ministre Fournier a fait réunir des éléments tirés de la Loi sur les consultations populaires et de celle encadrant les référendums municipaux pour édicter ces règles. En vertu de la loi, le gouvernement était tenu de consulter le DGE sur le projet de règlement, opération terminée depuis peu.

Le déficit zéro n'existe plus depuis deux ans

La vérificatrice générale accuse le gouvernement de gonfler artificiellement ses recettes

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le déficit zéro n'existe plus depuis deux ans au Québec. Les prévisions de pertes de la SGF étaient singulièrement exagérées et, par un jeu comptable, le gouvernement a artificiellement gonflé de 200 millions ses recettes l'an dernier.

Sans ménagements, la vérificatrice générale par intérim, Doris Paradis, avait trempé hier son crayon dans l'encre rouge pour corriger, encore une fois, la comptabilité du gouvernement du Québec, le bilan de 2002-2003, qui arrive encore bien en retard, déplore-t-elle.

« C'est assez rare qu'un vérificateur ait, année après année, à re-

faire ses demandes sans qu'on en tienne compte », déplore Mme Paradis. Assumant depuis deux ans l'intérim au poste de vérificateur, elle pourrait en être à son dernier rapport car le gouvernement évalue certains candidats pour les soumettre au vote de l'Assemblée nationale. Hier, Mme Paradis soutenait n'avoir aucune communication en ce sens du gouvernement.

Manque de contrôle en santé

Dans les « musées des horreurs » que le vérificateur identifie année après année, Mme Paradis dit avoir été frappée surtout « par le manque de contrôle dans la santé, au niveau du gouvernement et des régies régionales

pour ce qui touche l'hébergement en perte d'autonomie ».

« Quand des individus sont affectés, quand leur qualité de vie est réduite, cela ne peut que nous affecter de façon particulière », a dit Mme Paradis.

Seulement deux des 14 recommandations faites l'an dernier par Mme Paradis ont été appliquées par le gouvernement, constate-t-elle dans un entretien accordé hier à *La Presse*.

Elle recommandait ainsi un registre précis des terrains contaminés propriétés de Québec, compte tenu des factures potentielles. Cette liste n'a toujours pas été faite.

Certaines doléances sont bien anciennes, comme l'inscription

du passif des régimes de retraite des cadres, l'absence des déficits des hôpitaux du périmètre comptable du gouvernement (133 millions en déficits gommés), et la surestimation de 261 millions des pertes appréhendées à Investissement Québec.

Sur la Société générale de financement, Mme Paradis observe que les 257 millions de pertes appréhendées pour l'année financière 2002-2003 étaient surévaluées de 97 millions. Les 511 millions de pertes pour l'ensemble de l'année 2003, annoncées la semaine dernière par le président, Henri Roy, sont cette fois « du solide », précise-t-elle.

Selon Mme Paradis, on doit déplorer d'abord que le gouverne-

ment mette un an à déposer ses états financiers — les documents d'hier viennent mettre un point final à l'année 2002-2003.

Elle constate que le déficit budgétaire de cette année, au moment où le gouvernement se targuait d'avoir maintenu l'équilibre, était en fait de 694 millions : Québec avait d'abord admis 257 millions en juin, puis 528 millions de déficit en décembre.

L'année précédente, le bilan était pire encore. Le déficit réel est de 928 millions, mais le gouvernement avait « apporté toute la confusion de la réserve budgétaire » en créant une cagnotte spéciale pour la santé. Et Québec avait cette année-là annoncé un surplus de 22 millions.

PONTIAC LA PASSION DE CONDUIRE



PAS BESOIN DE TOUT AVOIR POUR TOUT AVOIR.

Plus de chevaux de série que les Civic, Sentra, Focus et Corolla*. La performance Pontiac à petit prix.

- MOTEUR ECOTEC L4 2,2L DE 140 HP • GARANTIE LIMITÉE 5 ANS/100 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR SANS FRANCHISE
- TRANSMISSION MANUELLE 5 VITESSES GETRAG • SUSPENSION TOURISME • PNEUS 195/70R14 TOUTES SAISONS • BANQUETTE ARRIÈRE REPLIABLE DIVISÉE 60/40 • SACS GONFLABLES AVANT (2) • PHARES ANTIBROUILLARDS • RADIO AM/FM STÉRÉO • ET BIEN PLUS...



L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock Sunfire (2JB69/R7A ou 2JB37/R7A). Photos à titre indicatif seulement. Certaines des caractéristiques illustrées sont offertes en option, pour un coût additionnel. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits en sus et payables à la livraison. *Comparaison des modèles de base 2004. **À l'achat, préparation incluse. Transport (900 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis.

V PONTIAC SUNFIRE
2 et 4 portes

10 998\$
à l'achat**

PONTIAC
BUICK
GMC



Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

MÉGA VENTE! 4 DERNIERS JOURS

à travers nos 130 magasins

ILLICO DE BASE GRATUIT!*
(après crédit de Vidéotron)

LIVRAISON GRATUITE!††

FINANCEMENT 0% DISPONIBLE!‡

500\$ EN COUPONS-RABAIS DUMOULIN†††

PROMOTION À L'ACHAT D'UN ÉCRAN GÉANT



SAMSUNG

Téléviseur HDTV

Du point de vue technologique un grand nombre de téléviseurs à projection Samsung offre une approche Digital ou HDTV. Une télévision à projection dev Samsung signifie des années de divertissements de qualité!

À partir de **1798⁸⁸‡**

HITACHI

Téléviseur HDTV

Nouveau circuit VirtualHD qui améliore la résolution. Les téléviseurs à projection de Hitachi sont conçus spécifiquement pour reproduire des images uniformes qui se rapprochent le plus à celles d'un film à partir de sources HDTV.

À partir de **1998⁸⁸‡**

SAMSUNG

Téléviseur DLP, HDTV

Toujours en quête d'innovation, Samsung est le premier à offrir des appareils à micro-afficheur basés sur la nouvelle technologie DLP™ (Digital Light Processing). C'est la technologie qui révolutionne le monde du cinéma!

À partir de **3998⁸⁸‡**

Base incluse

SONY

Téléviseur ACL à rétroprojection

Format impressionnant, qualité d'image remarquable et profil incroyablement mince, sont des marques de commerce du téléviseur Sony Grand WEGA. L'élegance même de la technologie ACL télévisée, le Grand WEGA éblouit les sens de style sensationnel.

À partir de **3788⁸⁸‡**



SHARP® AQUOS™

Téléviseur plat ACL de 13"

- Rapport de contraste de 500:1
- Haut-parleur au bas
- Angle de visionnement de 170° horizontal/vertical
- Syntoniseur de télé intégré

Épargnez 300\$
498⁸⁸‡
Rég.: 798⁸⁸

*Après remise postale de 200\$.



SAMSUNG

Téléviseur ultra-plat 32"

- Entrée à DVD à composants
- Filtre en peigne numérique 3 lignes
- Puissance audio de 15 watts



GRATUIT!

LECTEUR DVD SAMSUNG
À balayage progressif à l'achat du téléviseur TNX32SF
(Valeur de 150\$)

*DVDPS31. Détails en magasin

Épargnez 200\$
798⁸⁸‡
Rég.: 998⁸⁸



benQ

Projecteur PB6100

- 3 ans de garantie
- Technologie DLP
- Résolution SVGA de 800 x 600
- Rapport de contraste de 2000:1
- Lentille grand angle pour des images de 48" @ 6'

PROJECTION CINÉMA JUSQU'A 250" DE LARGEUR!

1498⁸⁸‡

*Après 100\$ en remise postale.

i illico
SUR DEMANDE



**TERMINAL DE BASE ILLICO GRATUIT*
INSTALLATION GRATUITE***

TOUS NOS PORTABLES SONT EN VENTE!

SONY

acer

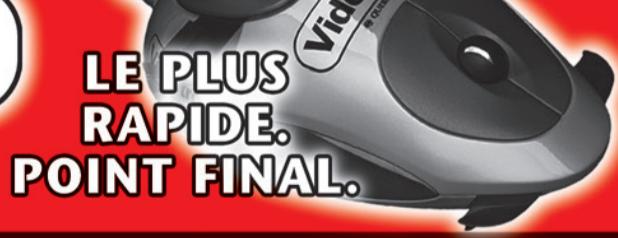
TOSHIBA

COMPAQ



Vidéotron

© QUEBECOR MEDIA



LE PLUS RAPIDE.
POINT FINAL.

**INTERNET HAUTE VITESSE GRATUIT†
INSTALLATION GRATUITE†**

0% FINANCEMENT DISPONIBLE!‡

Ajusté à vos besoins!

Dumoulin
Magasinez en ligne! dumoulin.com
Électronique • Informatique • Photo • Communications

MÉGA VENTE PENDANT TOUT LE MOIS DE MARS!



1-877-DUMOULIN

MONTRÉAL 8390, rue St-Hubert (Sud de la métropolitaine) • MONTRÉAL 2050, boul. St-Laurent (Stationnement facile) • MONTRÉAL 368, rue Ste-Catherine O. • MONTRÉAL 8990, boul. de l'Acadie • MONTRÉAL 5485, rue des Jockeys (près de l'Hippodrome Blue Bonnets)
LASALLE 7197, boul. Newman (Près du Carrefour Angrignon) • WEST ISLAND 2315, route Transcanadienne (boul. des Sources) • Laval 1599, autoroute 440 O. (Sortie boul. Industriel) • CARREFOUR LAVAL 3035, boul. Le Carrefour • Laval 1769, avenue Pierre-Péladeau (voisin du cinéma Colossus)
PLACE ROSEMÈRE (Face à rue Le Bouthillier) • BROSSARD 5705, boul. Taschereau (Est du Mail Champlain) • PROMENADES ST-BRUNO (Entrée #1) • LONGUEUIL 2203, ch. Chamby (Près de Curé-Poirier) • GATINEAU 195, Bellechumeur • ST-LÉONARD 6852, rue Jean-Talon Est (Langlier & Galeries d'Anjou)

*Financement 0% disponible sur produits sélectionnés et sur approbation du crédit. Détails en magasin. †À l'achat du Vidéotron Illico terminal de base et un contrat i telemax ou plus de 12 mois. Après crédit de vidéotron de 140\$. Certaines conditions s'appliquent. Promotion excluant les clients multilogement et commerciaux. Détails en magasin. ‡À l'achat d'un ordinateur. Détails en magasin. ††Livraison gratuite à l'achat d'un écran géant. †††Livre de coupons-rabais échangeable lors d'un prochain achat. Non monnayable. ‡ Ces produits incluent le rabais de 10%. Ces promotions se terminent le 29 mars 2004 ou jusqu'à épuisement des stocks sauf indication contraire. Les illustrations peuvent différer. Certains modèles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales.

ACTUALITÉS

Des enfants déshérités gagnent en appel

CHRISTIANE DESJARDINS

Opération Enfant Soleil devra restituer l'héritage que lui avait légué un vieil homme mort en 1996, vient de décider la Cour d'appel, qui a conclu qu'au moment de déshériter sa propre famille pour avantage l'organisme, Marcel Bertrand, 82 ans, n'avait plus toutes ses facultés.

Selon la preuve, M. Bertrand avait été un homme affable, jovial et aimant avec sa famille, jusqu'à ce qu'il tombe dans un escalier en raison d'un accident vasculaire cérébral (AVC), en 1988. Par la suite, il a fait d'autres AVC et sa santé mentale et physique s'est détériorée, au point où il s'est mis à souffrir de délire paranoïde, de dépression et d'agressivité. La plupart de ceux qui ont eu à le côtoyer à partir de 1992 — membres de sa famille, infirmières, voisins, propriétaires, commis de dépanneur et d'épiceries — se plaignaient de son attitude

déplaisante et agressive. On le surnommait le « vieux malcommode » et, parfois, il a même fallu faire venir la police pour le contrôler. Ses frasques sont nombreuses.

Le pauvre homme se croyait espionné, poursuivi, il pensait que son histoire passait à la télévision, croyait que ses enfants en voulaient à son argent. Il s'est aussi mis à faire des choses bizarres. Entre autres, en 1995, à 81 ans, sans l'aide de personne, il est parti en voyage à Québec avec sa femme qui souffrait d'Alzheimer. Sur place, il l'a perdue. Après avoir alerté un policier dans la gare, il est rentré seul à la maison en train. Au bout de quelques heures, la police a retrouvé la vieille femme confuse et désorientée. Néanmoins, quelques jours plus tard, M. Bertrand se présentait dans un poste de police de Montréal pour signaler le kidnapping de sa femme à Québec. À peu près à la même époque, il écrivait une lettre décousue, confuse et pleine de méchancetés à sa soeur, qu'il

traitait de « corneille ». Toujours en 1995, en juin plus précisément, M. Bertrand se présentait chez une jeune notaire. Après avoir entendu le vieil hom-

Le pauvre homme se croyait espionné, poursuivi, il pensait que son histoire passait à la télévision, croyait que ses enfants en voulaient à son argent.

me déblatérer pendant quelques heures contre sa famille, la notaire, exaspérée, lui a demandé ce qu'il attendait d'elle. Il voulait changer son testament pour léguer tous ses biens, d'une valeur de 250 000 \$ à l'époque, à des enfants malades ou « quelque chose du genre », a-t-il dit. Comme le bénéficiaire devait être précisé et que M. Bertrand

n'avait pas d'idée précise, la notaire lui a proposé Opération Enfant Soleil, ce qu'il a accepté. Il a déshérité sa femme malade et, par le fait même, ses deux enfants. « Les enfants vont avoir la surprise de leur vie », a-t-il dit à la notaire.

M. Bertrand est mort le 1^{er} janvier 1996. Ses deux enfants, Michel Bertrand et Micheline Roy, ont entrepris le recours dès 1996 au nom de leur mère, qui est décédée deux ans plus tard. Huit ans et bien des tracas après, l'affaire se règle à leur convenance.

Le jugement vient en effet renverser la décision du juge Yves Tardif, de la Cour supérieure, qui avait estimé que le vieil homme savait ce qu'il faisait quand il a changé son testament, un an avant de mourir. « S'il avait voulu léguer ses biens à l'Association de pétanque de la Corse méridionale, on aurait pu se poser de sérieuses questions sur sa

capacité de tester... mais ce n'est évidemment pas le cas », avait conclu le juge Tardif, en ajoutant que la liberté de léguer ses biens à qui l'on veut était absolue.

Les juges Louise Mailhot, André Brossard et Pierrette Rayle, de la Cour d'appel, estiment au contraire que le magistrat a mal évalué la preuve, tout comme il a mal énoncé les règles concernant l'incapacité de tester. Ils lui reprochent notamment d'avoir écarté sans explication de grands pans de la preuve (dont celle du témoin expert de la famille Bertrand) pour se fier presque uniquement au témoignage de la notaire qui a réalisé le changement de testament.

Or, celle-ci n'était pas un témoin expert pour juger de la capacité du vieil homme à tester, et de plus, elle n'avait que deux ou trois ans d'expérience en notariat. La Cour d'appel est persuadée que M. Bertrand avait l'esprit très perturbé quand il a changé son testament.

Du côté d'Opération Enfant Soleil, on signalait hier que la directrice générale, Nathalie Chagnon, venait juste de recevoir le jugement et qu'elle ne pouvait faire de commentaires pour le moment. L'avocat qui représentait l'organisme, Daniel Dumais, a indiqué à *La Presse* que, selon lui, le jugement de la Cour d'appel s'éloigne un peu des sentiers battus, laissant du coup entendre qu'un appel en Cour suprême était possible.

FINANCEMENT À 1,9 %. POUR VOUS, UN OBSTACLE DE MOINS À FRANCHIR!



• Siège arrière divisé 50/50 • Prise d'air sur le capot • Housse de pneu de secours

Location à partir de **299 \$***
par mois,
48 mois

Première mensualité de 0 \$
AUCUN DÉPÔT DE GARANTIE

RAV4



• Commande d'assistance pour démarrage en montée (HAC)
• Commande d'assistance en descente (DAC) • Dispositif de contrôle de la stabilité du véhicule (VSC)

Location à partir de **449 \$*****
par mois,
48 mois

Première mensualité de 0 \$
AUCUN DÉPÔT DE GARANTIE

4RUNNER



• Moteur V6, 4RM, transmission automatique à cinq rapports • Système de contrôle de la stabilité du véhicule (VSC) avec régulateur de traction (TRAC) • Coussin gonflable côté passager avec témoin d'occupation • Verrous de portières, glaces et rétroviseurs assistés

Location à partir de **399 \$****
par mois,
48 mois

Première mensualité de 0 \$

AUCUN DÉPÔT DE GARANTIE

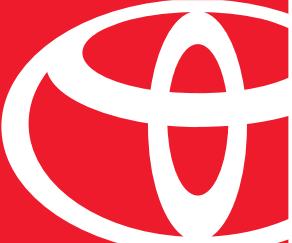
HIGHLANDER

JOURS
ÉTIQUETTES
ROUGES

C'est la meilleure occasion d'acheter un
**VUS
TOYOTA
2004**

avec un financement à l'achat de

1,9 %
jusqu'à 36 mois†



**CAMION
TOYOTA**
un coup de cœur sans fin

Il y a tant à voir et vous avez si peu de temps! C'est pour cela que vous devez vite vous rendre chez le concessionnaire Toyota près de chez vous pendant l'événement Jours Étiquettes rouges. Pour un temps limité, vous pouvez profiter d'un taux de financement à l'achat incroyable, soit 1,9 %*, sur tous les VUS Toyota. Il s'agit de notre plus importante vente de l'année et c'est le meilleur moment de repartir avec un VUS Toyota. Pour plus de détails, passez chez le concessionnaire Accès Toyota participant, visitez le site acces.toyota.ca ou composez le 1 888 TOYOTA-8.

POLITIQUE

12,3 millions de plus aux victimes infectées par l'hépatite C

PASCAL BRETON

QUÉBEC — Le gouvernement Charest confirme l'octroi d'un montant supplémentaire de 12,3 millions aux victimes infectées par l'hépatite C qui verront ainsi leur indemnisation passer de 10 000 \$ à 24 500 \$.

Les victimes, qui ont été infectées lors de manipulations sanguines, avaient déposé une demande pour intenter un recours collectif contre le gouvernement du Québec. À la suite d'une entente intervenue entre le procureur général et le regroupement, la Cour supérieure a rendu une décision le 27 janvier dernier, autorisant une hausse du montant des indemnités, comme l'avait alors annoncé *La Presse*.

C'est cette décision qui a été officialisée hier par le gouvernement Charest. « L'indemnité plus élevée que toucheront ces personnes ne compensera pas les souffrances et les pertes subies par ces victimes du sang contaminé et leurs familles, mais nous estimons que le Québec avait la responsabilité de faire un effort additionnel afin d'en réduire les consé-

quences », a déclaré le premier ministre, Jean Charest.

À ce jour, 864 personnes qui ont été infectées à la suite d'une transfusion sanguine ou de l'administration de produits sanguins reçus au Québec avant le 1^{er} janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998, ont été indemnisées. La Régie de l'assurance-maladie du Québec possède déjà leur dossier, si bien qu'elles devraient recevoir bientôt un montant supplémentaire de 14 500 \$.

Il pourrait cependant y avoir encore des personnes qui n'ont jamais été indemnisées et elles peuvent faire une demande, a indiqué de son côté le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

Depuis que le programme a été mis en place en 1999, « près de 30 millions de dollars ont été consacrés aux diverses activités d'information, de formation, de retraçage, de dépistage et de recherche des donneurs », a-t-il souligné.

Avec cette entente, le regroupement des victimes de l'hépatite C abandonne son recours collectif contre Québec.

VENTE UNIQUE

Venez choisir le vôtre ! 6 HEURES seulement
Le dimanche 28 mars, de midi à 18 h

de tapis PERSANS ET ORIENTAUX tous faits à la main, en soie et en laine

INCLANT GRAND FORMAT

TOUTS LES TAPIS SE VENDENT DE 100 à 600\$

LIQUIDATEUR ROYAL
(514) 733-8818
Hôtel Ramada, 7300, ch. Côte-de-Liesse, (St-Laurent)

MOBILART

Meubles & décor

Liquidation de printemps



Table en teck,
2 fauteuils plus
4 chaises en cuir
importé de Belgique

Cour. : 7 286 \$

Spécial : 4 495 \$

Épargnez jusqu'à 50% sur les meubles en démonstration

Tout un **centre de design** dans un seul magasin

5805 Transcanadienne,
Ville St-Laurent

(Rond-point Côte-de-Liesse et Transcanadienne)

(514) 748-9500

Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h,

dim. 12 h à 17 h

6529, boul. Décarie
Montréal

(coin Plamondon)

(514) 344-1400

Lun.-vend. 9 h à 18 h,

sam. 10 h à 17 h

CHANGEZ

vos COULEURS

seB

3 couleurs
au choix 145 \$

HIGH FASHION

À chacune SON sac!



5 couleurs
au choix 89 \$

LES AILES COLLECTION

3 couleurs
au choix 250 \$

KENNETH COLE new york

4 couleurs
au choix 110 \$

R E A C T I O N

2 couleurs
au choix 80 \$

NINE WEST

4 couleurs
au choix 70 \$

matt & nat

AILES
LES AILES DE LA MODE

3 couleurs
au choix 150 \$

HIGH FASHION

4 couleurs
au choix 70 \$

matt & nat

CAPTEZ L'ÉMOTION AVEC Canon

Canon ZR80

- Caméra vidéo numérique Mini-DV
- Zoom 18x optique / 360 numérique
- Écran de 2.5 pouces
- Viseur couleur
- Mode de nuit
- Stabilisateur d'image
- Microphone haute fidélité



569 99\$

Canon optura 300

- Caméra vidéo numérique Mini-DV
- Zoom optique 10x
- Écran couleur 2.5 pouces
- Mode photo 2 millions de pixels avec flash



Incluant :
carte mémoire 8Mo et accessoires

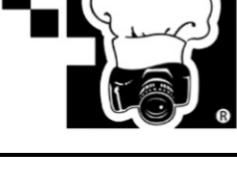
1289 99\$

Canon optura 40

- Camera vidéo format mini DV
- Zoom 11x optique / 220x numérique
- Écran LCD 3.5 pouces
- Stabilisateur d'image optique
- Mode photo, 2 millions de pixels
- Flash automatique intégré



1569 99\$



315630A

L.L. Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE
ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert

www.lozeau.com Montréal, Québec

Valide jusqu'au
8 Avril 2004

1-800-363-3535

Photos peuvent différer.

accord D
BEAUBIEN Desjardins

HEC MONTRÉAL

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT



Maurice Lemelin

L. Sc. (comm.), HEC Montréal;

Ph. D. (Industrial Relations), UCLA

Le gestionnaire et la négociation

5 et 6 mai 2004 - 9 h à 17 h

Pour le gestionnaire, la négociation est un mécanisme de prise de décision où il s'agit d'obtenir une entente dans des contextes variés. Pour réussir et développer vos capacités d'analyse, de diagnostic de ces situations et vos habiletés de négociation, inscrivez-vous à ce séminaire.

Monsieur Lemelin est professeur titulaire à HEC Montréal. Il oeuvre dans le domaine de la négociation et de la gestion de conflit depuis une trentaine d'années.

<http://www.hec.ca/cphc/programmes/gn.htm>



Liette Monat

Ph. D. (dév. org.), The Fielding Institute, Californie;

M. Éd. (Counselling), McGill;

M.B.A., HEC Montréal

Excellez dans vos interventions d'affaires : habiletés et stratégies

5 et 6 mai 2004 - 9 h à 17 h

À titre de dirigeant ou professionnel, ce séminaire pratique vous donne les outils nécessaires afin de développer des habiletés pour intervenir avec aisance et efficacité dans vos situations d'affaires.

Madame Monat possède une expérience en développement organisationnel, en marketing et en formation dans le secteur des services professionnels.

<http://www.hec.ca/cphc/programmes/eia.htm>



Louise Lachapelle

M. Sc. (communication), U. de Montréal

Suzanne Laberge

B.A. (français moderne), Collège Sainte-Marie;

B.A. (français et linguistique), UQAM

Mieux communiquer avec son auditoire : parler en public ou vendre une idée

6, 7 et 13 mai 2004 - 9 h à 17 h

Développez votre capacité d'informer, d'influencer une décision, de motiver, d'inciter à l'action. La maîtrise de l'expression orale est indispensable au succès d'une carrière de gestionnaire.

Madame Lachapelle est chargée de cours en communication à HEC Montréal et intervient à titre d'experte-conseil dans les entreprises.

Madame Laberge a plus de vingt ans d'expérience dans les médias, entre autres à la Société Radio-Canada.

Monsieur Paradis est chargé de formation à HEC Montréal.

<http://www.hec.ca/cphc/programmes/mcaa.htm>



Silvana Nahman

B.A. spécialisé en traduction, U. de Montréal

Menez vos idées à bon port : stratégies de communication écrite

10 et 11 mai 2004 - 9 h à 17 h

Vous souhaitez influencer la prise de décision, vous distinguer et évoluer dans l'organisation? L'objectif de ce séminaire est de faire de vos communications écrites des outils stratégiques efficaces et percutants.

Madame Nahman est une professionnelle des communications qui offre des services de rédaction et traduction aux organisations publiques et privées.

<http://www.hec.ca/cphc/programmes/mibp.htm>

3215639

321568A

Aucune formation spécifique dans le domaine n'est exigée.

SESSIONS « SUR MESURE »

Ces programmes peuvent être adaptés et offerts pour un groupe de votre organisation.

Le Centre de perfectionnement de HEC Montréal : (514) 340-6001

3215639

321568A

Depuis le 1^{er} février 2004, les activités du secteur «entreprises», autrefois sous la responsabilité de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF), relèvent du Registre des entreprises (REQ).

30 avril 2004 – Date limite de production de la déclaration annuelle 2004

Le Registre des entreprises (REQ) rappelle qu'il est obligatoire de produire la déclaration annuelle 2004 avant le 30 avril 2004. Après cette date, une pénalité sera automatiquement imposée.

De plus, il est important de préciser que la non-production de deux déclarations annuelles consécutives entraînera la radiation d'office de l'immatriculation.

Si vous avez reçu une déclaration annuelle préimprimée du Registre des entreprises, elle doit être vérifiée, modifiée s'il y a lieu, signée, accompagnée des droits prescrits et retournée dans l'enveloppe préadressée.

Si vous n'avez pas en main votre déclaration préimprimée, communiquez avec le Registre des entreprises aux numéros de téléphone suivants:

Renseignements: Région de Québec: (418) 643-3625

Ailleurs au Québec: 1 888 291-4443 (sans frais)

Important

• Si vous avez immatriculé votre entreprise en 2004, vous n'avez pas à produire de déclaration annuelle cette année. Vous ne recevrez donc pas de déclaration préimprimée du Registre des entreprises.

• S'il s'agit de votre première déclaration annuelle à produire, elle est gratuite.

Registre
des entreprises
Québec

ACTUALITÉS

Les infirmières souhaitent poursuivre leurs études

PRESSE CANADIENNE

Des infirmières sur le point de terminer leur formation collégiale se demandent si elles pourront entrer à l'université en septembre 2004 pour y poursuivre leurs études. Elles craignent que le nombre de places y soit insuffisant.

C'est pourquoi le comité jeunesse de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a demandé hier au gouvernement du Québec de voir à ce que tous les étudiants désireux de se doter d'une formation universitaire en sciences infirmières puissent le faire, tel que promis lors du début du programme DEC-BAC, en septembre 2001.

Le DEC-BAC offre un parcours condensé pour l'obtention du baccalauréat en intégrant le curriculum sur cinq années d'études, soit trois au

collège et deux à l'université, tout en maintenant la possibilité d'obtenir un permis d'exercice à la suite de l'obtention du DEC.

La présidente du comité jeunesse, Julie Poirier, a demandé au gouvernement d'agir pour éviter de démotiver les infirmières aux études.

Selon Mme Poirier, depuis plusieurs années, 20 % des infirmières qui exercent la profession poursuivent des études au niveau universitaire et ce taux atteint 32 % chez les infirmières de moins de 30 ans.

Au cours des 15 prochaines années, pas moins de 1500 infirmières par année, détenant un baccalauréat, prendront leur retraite. L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec estime qu'il importe que le Québec dispose d'un nombre suffisant d'infirmières adéquatement formées pour les remplacer.

Les psychiatres craignent le manque d'effectifs

PRESSE CANADIENNE

L'Association des médecins psychiatres du Québec lance un cri d'alarme : l'entente conclue entre la Fédération des médecins spécialistes, dont elle est membre, et le gouvernement du Québec, sur la répartition des effectifs médicaux en région, risque d'aggraver la pénurie déjà grave de psychiatres.

En vertu de cette entente, les finissants en psychiatrie ne pourront pratiquer dans les régions universitaires de Montréal, Québec et Sherbrooke et devront aller en région. Les autres spécialités, au contraire, auront à tout le moins le loisir de combler l'attrition dans les régions universitaires.

L'Association des médecins psychiatres craint deux effets pervers. D'une part, les finissants qui aspirent à une carrière universitaire n'auront d'autre choix que de quitter le Québec. D'autre part, il manque déjà de psychiatres dans les régions universitaires pour former non seulement la relève mais aussi les médecins généralistes qui assurent de plus en plus les services de première ligne en psychiatrie.

L'Association dénonce l'entente et demande à ce qu'elle soit revue pour que l'attrition soit comblée au moins partiellement. Elle note qu'il manque 200 psychiatres au Québec et que la cohorte 2004 ne compte que 27 finissants.

Laisser votre passion vous habiter !



19 au 28 mars 2004

Place Bonaventure



SALON NATIONAL
DE L'HABITATION

Découvrez le plus vaste choix de produits et services en habitation, toutes les tendances et des experts passionnés.

Amoureux de décoration, mordu de rénovation, venez vous faire plaisir !

Multi-Prêts
COURTIER HYPOTHÉCAIRE

Trevi
LE FABRICANT-INSTALLATEUR
PISCINES • SPAS • MEUBLES

CAA
Habitation

MAISON
ÉTHIER

• **Condos-décor Multi-Prêts**
Des conteneurs d'acier transformés en 12 condos par nos designers.

• **Destination Trévi**
Des piscines et des spas dans un aménagement fabuleux.

• **Carrefour CAA Habitation**
Des conférenciers et des experts pour répondre à toutes vos questions.

+ Une terrasse de rêve.

• **Électros choc Maison Éthier**
Des appareils électroménagers et électroniques à la fine pointe.

Heures d'ouverture*

Lundi au jeudi 10 h à 21 h
Vendredi 10 h à 22 h
Samedi 9 h à 22 h
Dimanche 9 h à 18 h

* La billetterie fermera 1 h 30 avant la clôture du Salon.

Un événement

dmg média mondial

Appuyé par

APCHA
ASSOCIATION PROVINCIALE
DES PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS
DU QUÉBEC INC.

Prix d'entrée (taxes incluses)

Adultes : 10 \$ lundi au vendredi

12 \$ samedi et dimanche

Aînés et étudiants : 8 \$

Enfants de 6 à 12 ans : 4 \$

Enfants de moins de 5 ans : gratuit

www.salonnationalhabitation.com

En collaboration avec

LA PRESSE

TQS

UN JOUR SEULEMENT TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX

TAPIS LAINE ET SOIE ENTIEREMENT FAITS À LA MAIN
CECI N'EST PAS UN ENCAN AUSSI TAPIS GR. DIM.

CHQUE TAPIS 100\$ A 1 000\$

VENEZ FAIRE VOTRE CHOIX

LE DIMANCHE 28 MARS DE 12 H À 18 H

TAPIS ORIENTAUX KHAN

5814, av. du Parc (angle Bernard), Montréal • Tél. : (514) 272-4778

VENTE D'ÉCOULEMENT

Cette chance n'arrive qu'une seule fois dans la vie

Profitez de la vente jusqu'au 30 avril



40%
DE
RABAIS
sur toute la marchandise

Antiquités Coach House

3215103 1325, avenue Greene, Westmount

Vélo liquidation 2003



Grand soldé

de vélos, accessoires et vêtements



Obtenez jusqu'à 40% de rabais

- Hybride, route, montagne, junior, BMX
- Aussi rabais sur modèles 2004
- Spéciaux sur plusieurs accessoires
- Choix incomparable
- Plan mise de côté

André Jac Sport

5520, boul. des Laurentides, Laval

4 km au nord de la 440 / 6 km au sud de la 640

(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

Solde en vigueur jusqu'au 28 mars 2004

Accusé d'avoir agressé sexuellement un mineur

Le roi des tueurs à gages comparaît

MARCEL LAROCHE

Après s'être tenu à l'écart de la scène judiciaire pendant 10 ans, Yves « Apache » Trudeau, redoutable tueur à gages des Hells Angels devenu délateur, fait à nouveau face à la justice, accusé cette fois d'agressions sexuelles à répétition à l'endroit d'un garçon âgé de moins de 14 ans.

Écroué depuis son arrestation il y a quelques jours, Trudeau est apparu comme un individu amorphe, traits tirés et barbe grisonnante, lors de sa comparution hier midi devant le juge Jean R. Beau-

lieu de la Cour du Québec, à Saint-Jérôme.

Entouré dans le box des accusés de deux policiers en civil, Trudeau n'a rien dit, se contentant d'écouter l'avocat Marc Forges s'adresser au tribunal dans le but de faire repérer l'enquête sur cautionnement au 29 avril. Une fois cette formalité complétée, aucune objection n'ayant été soulevée par Mme Sonia Paquet, représentante du ministère public, l'accusé, âgé de 57 ans, a rapidement quitté la salle d'audience pour retourner en cellule.

Trudeau, qui vit depuis 10 ans sous le nom de Denis Côté, une identité obtenue à la suite de sa

collaboration avec la justice, était un tout autre homme il y a près de 30 ans, à l'époque où il faisait partie des Popeyes, un gang de motards qui allait donner naissance à la section North des Hells Angels, à Laval. Après avoir reçu ses couleurs de *filthy few*, un insigne l'identifiant comme un tueur des Hells, Trudeau avait échappé de justesse à une purge interne meurtrière survenue au repaire de Lennoxville, en mars 1985.

Craignant de subir le même sort que ses amis Hells de la section de Laval, Trudeau avait alors tourné sa veste pour devenir délateur. Principal témoin à charge au procès de 14

membres des Hells, Trudeau devait plus tard s'avouer coupable de 43 homicides. Condamné à l'emprisonnement à vie, il a purgé huit ans de pénitencier avant d'obtenir sa pleine liberté en 1994. Depuis, il a vécu sous son nom d'emprunt, et a toujours fait l'objet d'une « surveillance contrôlée » des policiers de la Sûreté du Québec chargés de la sécurité des témoins repents.

Selon la dénonciation déposée hier, Trudeau fait face à 10 chefs d'accusation d'attouchements et d'agressions sexuelles à l'endroit d'un garçon de moins de 14 ans. Trois des crimes reprochés se seraient déroulés à Saint-Eustache,

entre le 24 septembre 2000 et le 24 septembre 2001, trois autres seraient survenus aux mêmes dates, à Laval, tandis que deux autres auraient eu lieu à Saint-Louis-de-Gonzague, dans la région de Valleyfield, entre le 1er et le 3 janvier 2003. Enfin, Trudeau aurait récidivé en agressant sexuellement le même garçon devenu adolescent, cette fois à Laval le 29 février 2004.

À la suite de son arrestation par la police de Saint-Eustache, Trudeau a vu sa libération conditionnelle immédiatement suspendue en attendant la suite du processus judiciaire, le 29 avril.

La moitié moins cher que de coutume.

50%
DE RABAIS

Du 25 au 28 mars seulement.

- Sur ces téléphones.
- Sur les FORFAITS pour les deux premiers mois*.

Service prépayé aussi disponible.
Abonnez-vous maintenant et doublez votre crédit de départ.

Une réception de qualité supérieure.
Une couverture imbattable.
La mobilité sur laquelle on peut compter.

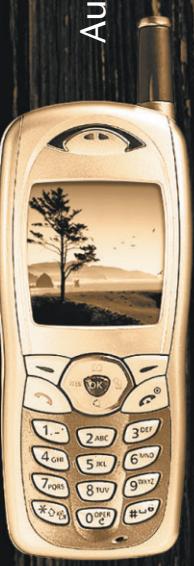
49,50 \$

Audiovox 8600



0 \$

Audiovox 8450



49,50 \$

Samsung a460



64,50 \$

Slider de Kyocera



Bell

Et bien simple.^{MC}

1 888 4MOBILE www.bell.ca/moitie

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

FUTURE SHOP

STEREOFONIQUE

Moulinex

LA CABINE TELEPHONIQUE

Aussi offert chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

MONTRÉAL PLUS

Cure de rajeunissement rue Ste-Catherine

SÉBASTIEN RODRIGUE

Montréal veut redonner du lustre à la rue Sainte-Catherine, vers l'est, en investissant 3,2 millions de dollars pour refaire les trottoirs, ajouter de l'éclairage, améliorer les passages pour piétons et mettre davantage de verdure.

Le comité exécutif a approuvé hier un « plan d'action » pour donner une cure de rajeunissement à la rue Sainte-Catherine entre l'avenue de Lorimier et la rue Saint-Urbain. La Ville inves-

tira 2,2 millions, ce qui s'ajoute au million que l'arrondissement de Ville-Marie comptait déjà investir, notamment pour la rénovation des façades. La rue Sainte-Catherine, entre Saint-Urbain et de Lorimier, aura donc bientôt des trottoirs, du mobilier urbain et de l'éclairage neufs.

La Ville compte aussi investir davantage pour le nettoyage des graffitis et des affiches (300 000 \$), ainsi que pour intervenir auprès des jeunes sans-abri (100 000 \$). Les travaux se mettront en branle d'ici la fin de l'an-

née pour être terminé en décembre 2005.

La Ville prévoit aussi des sommes pour un échange de terrains afin de permettre l'agrandissement du pavillon de l'Université du Québec à Montréal situé rue Sainte-Catherine Est. L'administration municipale compte également élaborer une stratégie immobilière comprenant un plan d'acquisition de terrains et d'immeubles dans le quadrilatère formé des rues Saint-Urbain, Sanguinet et Ontario et du boulevard René-Lévesque. Le conseiller

municipal du district de Saint-Jacques, Robert Laramée, indique que des discussions ont déjà été entreprises pour y acquérir trois terrains vacants.

Dans le contrat de ville signé en janvier 2003, Montréal et le gouvernement du Québec avaient convenu d'investir 67 millions dans 16 arrondissements afin de revitaliser certains secteurs de la métropole. La Ville et Québec avaient alors convenu d'un investissement de 5,1 millions pour la rue Sainte-Catherine Est. M. Laramée précise toutefois que Qué-

bec tarde à verser une somme de 2 millions et que des négociations se poursuivent à ce sujet.

La Ville avait entrepris de redonner un second souffle à la rue Sainte-Catherine Est en vue des Jeux gais de 2006.

En raison d'un différend entre la Fédération des Jeux gais et l'organisation montréalaise, Montréal accueillera toutefois un événement similaire qui s'appelle « Rendez-vous Montréal 2006 ». Les Jeux gais se tiendront plutôt à Chicago, en concurrence avec l'événement montréalais.

EN BREF

Métro arrêté par la poussière

Le service de métro sur la ligne jaune reliant Longueuil à Montréal a été perturbé hier matin après qu'un opérateur eut refusé de poursuivre son chemin vers 5 h 45. L'opérateur a exercé son « droit de refus », ce qu'il peut faire s'il estime que sa sécurité est en danger, a indiqué la Société de transport de Montréal (STM). Selon le syndicat, la STM a omis d'évacuer la poussière qui s'accumule dans le tunnel en raison de travaux de creusement aux environs de la station Jean-Drapeau. Pendant 45 minutes, les utilisateurs du métro ont dû se rabattre sur des autobus qui les ont déposés à la station Papineau. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances de cet incident. Le syndicat a fait valoir qu'il y aurait eu danger pour l'opérateur et les passagers si la rame s'était immobilisée dans le tunnel empoussiéré.

Sébastien Rodrigue

Le FRAPRU déçu

Le budget déposé mardi par le ministre des Finances, Ralph Goodale, ne contient aucun engagement d'investissement quant au logement abordable, ce qui a déçu le porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). François Saillant déplore que les préoccupations en matière d'habitation ne soient pas davantage prises en considération par le gouvernement. Ce à quoi la ministre du Développement social, Liza Frulla, lui a rétorqué hier que 2 milliards ont été investis en 2002 pour une période de six ans à ce chapitre. « Les 2 milliards n'ont pas été dépensés encore, a-t-elle dit. Les provinces doivent maintenant s'organiser pour profiter du programme. »

Nathaelle Morissette

Incendie dans Villeray Quarante personnes à la rue



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE ©

Un incendie majeur a ravagé un édifice à logements au coin des rues Saint-Hubert et Jean-Talon, dans le quartier Villeray à Montréal. Les flammes ont pris naissance vers 2h30 dans la nuit de mardi à mercredi. Une quarantaine de locataires ont été évacués, dont Ghassan Abdul-Massih (notre photo), qui était inconsolable hier. Il affirme avoir perdu entre 15 000 \$ et 20 000 \$ en vêtements dans l'incendie et il ne possède aucun assurance. Un autre locataire de l'immeuble s'est infligé des blessures au dos et au cou en sautant du troisième étage afin d'échapper aux flammes. Une centaine de pompiers ont combattu cet incendie dont l'origine demeure inconnue.

Les avocats des motards se disent outrés par la sévérité des procureurs

ANDRÉ CÉDILLOT

Comme prévu, il y a une énorme différence entre les suggestions de la poursuite et de la défense quant aux sentences à imposer aux neuf motards reconnus coupables à l'issue du procès-fleuve pour gangstérisme. Selon un petit calcul rapide, l'écart brut est en moyenne de 11 ans pour chacun des accusés.

« Je suis assommé. Ça n'a pas de bon sens, c'est hallucinant. Il existe des écarts incroyables qui vont du double au triple », a lancé à divers moments de sa plaidoirie hier, M^e Guy Quirion, en parlant des sentences de 14 à 29 ans que la Couronne a requises contre les neuf accusés.

A l'instar de ses collègues, M^e

Quirion estime nettement exagérées les propositions de la Couronne. Du point de vue des avocats de la défense, il serait davantage réaliste de penser à des peines de cinq à 14 ans de réclusion.

« On ne *sentence* pas les Hells Angels, ni les Nomads, ni les Rockers, on *sentence* des individus », a clamé le bouillant avocat du Rockers Éric Fournier.

Dans le cas de son client, M^e Quirion pense qu'une sentence de 12 ans de réclusion — moins l'équivalent des six années de détention préventive (en les comptant en double) que Fournier a purgées depuis la rafle de mars 2001 — serait beaucoup plus juste et raisonnable que les 20 exigés par la Couronne.

Comme Fournier purgeait déjà une peine de 11 mois de pri-

son, son avocat considère que sa détention préventive remonte au 1^{er} novembre 2001.

En clair, selon la proposition de l'avocat, cela revient à dire que Fournier pourrait être libre dans trois ans. Dans le cas contraire, il lui resterait encore sept années au moins à passer derrière les barreaux avant d'être admissible à une libération conditionnelle.

« Deux ou trois ans de différence, c'est beaucoup. Il n'est pas si facile qu'on le croit de sortir de prison », a pour sa part insisté M^e François Taddeo, au nom du prospect Nomads Luc Bordeleau.

En ce qui concerne Bordeleau, qui a déjà été le chauffeur et garde du corps du chef Maurice Boucher, le ministère public a demandé une peine de 24 ans, tandis que son

avocat recommande 12 ans. La police a trouvé un véritable arsenal (lance-grenades, mitrailleuses, etc.) à la maison de Bordeleau. Celle-ci est située sur le vaste domaine de Boucher, à Contrecoeur.

Dans sa plaidoirie, M^e Taddeo a fait valoir que parmi les 42 accusés du projet Rush, Bordeleau est celui qui a été impliqué le moins longtemps dans les activités du gang de motards. Même s'il porte les couleurs des Rockers depuis 1992, ce n'est qu'au début de l'été 2000, a rappelé l'avocat, que les policiers ont noté sa présence dans leurs rapports.

Compromis dans une affaire d'importante masse de cocaïne, Bordeleau a été incarcéré de 1993 à 1998.

Le gros de l'argumentation de la défense porte également sur la disparité entre les sentences proposées par la

Couronne et les règlements à l'amiable négociés avec les nombreux autres accusés qui ont accepté de plaider coupable. « On ne peut pas demander une sentence plus sévère parce que nos clients ont décidé de subir un procès, si long soit-il », s'insurge M^e Quirion, en indiquant que les plus punis avaient écopé de 13 à 20 ans de pénitencier.

Tout en se disant d'accord avec ce constat, le juge Pierre Béliveau n'a pas manqué de leur rappeler que le procès a duré six mois de plus que prévu en raison de leur manque de collaboration. « Le droit à un procès, est-ce que ça comprend le droit de demander à l'État de mettre en preuve tout ce qui est contesté et incontestable ? » a-t-il demandé en évoquant leur acceptation tardive de faire des admissions sur un grand pan de la preuve. « Ce serait une erreur en droit de faire un reproche comme ça. C'est à la Couronne de faire entièrement la preuve. C'est encore ça la présomption d'innocence », a répliqué M^e Quirion.

Les avocats continueront de plaider aujourd'hui. Le juge prévoit imposer les sentences le 8 avril.

Difficile de parler de difficultés érectiles ?

Trouver des réponses, c'est facile.

Composez le 1 800 945-1899 ou visitez le site votresantesexuelle.ca

Contrat d'obsèques annulé à cause d'une grève à Urgel Bourgie

NICOLAS BÉRUBÉ

Pierre Halleux, dont la femme est décédée le 10 mars dernier, a eu la désagréable surprise de voir le contrat d'obsèques qu'il avait signé avec Urgel Bourgie annulé en raison de la grève qui sévit depuis décembre à la maison funéraire.

C'est d'ailleurs en se rendant à la succursale Côte-de-Liesse d'Urgel Bourgie, quelques heures à peine après la mort de sa femme, que M. Halleux a appris que l'entreprise était en grève et que personne ne pouvait se rendre à l'hôpital du Mont-Sinaï pour aller chercher son corps.

« Quand je suis arrivé chez Urgel Bourgie, le mercredi, pour dire que ma femme venait de mourir, un type qui courait d'un bureau à l'autre et qui était à 10 mètres de moi, m'a crié : On est en grève, on est bousrés, on ne peut pas la prendre avant samedi soir. »

M. Halleux a alors demandé qu'une compagnie concurrente y aille à la place. « Mais le type m'a dit que c'était impossible, qu'il ne pouvait pas appeler quelqu'un d'autre parce que c'était comme encourager les scabs. Il fallait que je m'arrange moi-même », explique-t-il.

Puis au dépourvu, M. Halleux a décidé d'appeler le Complexe Funéraire Côte-des-Neiges, qui a pu s'occuper de lui l'après-midi même. « C'était le jour et la nuit, dit-il. Ils sont allés chercher le corps, ils se sont occupés de tout. »

M. Halleux dit avoir été ébranlé par la façon dont il a été traité en entrant chez Urgel Bourgie. « C'est la grossièreté des propos qui m'a fait sauter. Je ne l'ai pas pris. J'avais l'impression que le type me parlait d'une vache folle dont il fallait se débarrasser. »

Les 300 employés d'Urgel Bourgie sont en grève depuis le 9 décembre. Au cours d'un court entretien téléphonique la semaine dernière, le président d'Urgel Bourgie, Denis



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

Pierre Halleux dit avoir gardé un goût amer de son expérience avec Urgel Bourgie, qui a annulé le contrat d'obsèques le jour où sa femme est décédée. On le voit ici assis près d'une photo de sa femme, Lucie Guyot, avec qui il a été marié pendant 28 ans.

D'Etcheverry, a affirmé que tous les clients étaient remboursés lorsque l'entreprise n'avait pas assez de personnel pour faire le travail demandé.

Selon M. Halleux, le représentant d'Urgel Bourgie rencontré le 10 mars a effectivement offert de rembourser le contrat d'obsèques, dont le montant s'élevait à près de 3200 \$. « Il a pris une feuille de papier blanc, et il a commencé à additionner les montants dessus, se

souvent-il. Je lui ai demandé d'avoir au moins une feuille à tête, et il est allé en chercher une. Je n'ai pas trouvé que c'était très professionnel. »

Le représentant d'Urgel Bourgie a promis de rembourser le contrat, moins 395 \$ en « frais d'administration ». Un détail qui a fait bondir M. Halleux.

« C'est ajouter l'insulte à l'injure, dit-il. Non seulement ils ne sont pas en mesure de me fournir un

service que j'ai déjà payé, ils me chargent des frais d'administration ! »

La direction d'Urgel Bourgie n'a rappelé *La Presse* ni mardi ni hier.

M. Halleux dit avoir gardé un goût amer de son expérience. S'il accepte de raconter son histoire, c'est d'abord pour éviter que d'autres familles se fassent prendre au dépourvu au moment de la mort d'un proche.

« Je suis certain que d'autres

personnes ont vécu la même expérience que moi. C'est très choquant de se faire abandonner dans de pareils moments. En plus, l'entreprise ne nous rembourse pas sur-le-champ : 20 jours plus tard, je n'ai pas encore reçu un sou ! Alors il faut avoir assez d'argent pour payer le deuxième préarrangement. Pour une famille moins à l'aise financièrement, ça peut se transformer en catastrophe. »

Loto-Québec et le ministère de la Santé perdent une manche

NICOLAS BÉRUBÉ

La Cour d'appel du Québec vient de donner raison à l'organisme Le Groupe Jeunesse qui contestait l'abandon par Loto-Québec et le ministère de la Santé du Québec du programme « Moi, je passe », destiné à prévenir la dépendance du jeu chez les enfants.

Mis sur pied en 1998 par Loto-Québec et Le Groupe Jeunesse, le programme, qui rejoignait plus de 650 000 jeunes au Québec, a pris fin abruptement en 2001, quand la responsabilité de la prévention du jeu pathologique a été transférée au ministère de la Santé.

Les services du Groupe Jeunesse n'ont donc pas été retenus après 2001, en dépit d'une entente avec Loto-Québec pour poursuivre le programme jusqu'à 2004. Devant l'abandon du programme, Normand Bouchard, le coordinateur du Groupe Jeunesse, avait déposé une requête en injonction, requête qui avait été jugée irrecevable par la Cour supérieure. C'est ce jugement que vient de renverser la Cour d'appel le 18 mars dernier.

Le Groupe Jeunesse retournera donc en Cour supérieure afin de poursuivre Loto-Québec et le ministère de la Santé pour les obliger à reprendre le programme de prévention chez les jeunes. « Je leur demande de respecter l'entente, explique M. Bouchard. Il reste deux ans au programme, et il faut aller jusqu'au bout. »

Selon lui, il est inadmissible que le Ministère ait refusé de continuer le programme, qui coûtait 80 000 \$ annuellement et qui était très apprécié des enseignants. « Le ministère de la Santé ne fait absolument rien pour prévenir les problèmes de jeu chez les jeunes. Notre programme avait été élaboré en collaboration avec les plus grands chercheurs du Québec, notamment avec l'Université McGill. Il a été encensé par plusieurs chercheurs partout dans le monde. »

L'Institut de la statistique du Québec estime que 43 % des élèves sont des joueurs occasionnels et ce, même si la loi interdit aux détaillants de vendre des billets de lotto et des grattage aux mineurs. En cinquième secondaire, cette proportion grimpe à 62 %.

LASERVUE
vous offre
ce qu'il y a
de mieux
pour vous...



PLAN BRONZE

LASIK
DE BASE*

PLAN ARGENT

LASIK
STANDARD

PLAN OR

LASIK
SUR MESURE

*INFORMEZ-VOUS SUR NOTRE POLITIQUE DE PRIX GARANTI



LASERVUE

(514)-738-6666

www.laservue.net



ACADEIE

Stationnement gratuit

Dernière chance
d'avoir
sa piscine
en
mai
Suivez la vague
du rêve à la réalité...
Comparez
et jugez
par vous
même.
Nos
meilleures
références :
nos
clients

Profitez
de la vie.

Piscines CARIGNAN

Depuis 1973

975, Route 343 Nord, l'Assomption
450 589-4136

À 15 minutes de Montréal : autoroute 40 Est, sortie 108. Suivez les indications pour la route 343 Nord. Prendre à droite au carrefour.

Piscine Hippocampe
Qui je veux!125, rue St-Pierre, St-Constant
450 632-8680

Pont Champlain : 132 Ouest, sortie Châteauguay Pont Mercier - 5e lumière à gauche (Ford Morand) Pont Mercier : 132 Est, 9e lumière à droite (Ford Morand)

MONDE

ÉTATS-UNIS

Requête pour rayer Dieu du serment des écoliers devant la Cour suprême

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Des manifestants ont prié hier à Washington devant la Cour suprême, où un médecin athée a plaidé pour le retrait de la référence à Dieu dans le serment d'allégeance que proclament quotidiennement des millions d'écoliers américains.

Environ 250 personnes, pour la plupart des chrétiens, se sont rassemblées devant la Cour suprême, brandissant des pancartes qui proclamaient « In God we trust » (« Nous accordons notre confiance à Dieu »).

À l'intérieur de l'imposant bâtiment, cœur des fondements de la démocratie américaine, tous les regards étaient tournés vers Michael Newdon, un libre-penseur californien de 50 ans, à l'origine de cette nouvelle polémique sur la place de la religion dans la société.

Devant les neuf juges de la Cour, Newdon a expliqué pourquoi il demandait que soit retiré les deux mots « under God » (« sous Dieu ») de la phrase du serment d'allégeance. Il s'agit, selon lui, de respecter le premier amendement de la Constitution des États-Unis, qui établit la séparation de l'Église et de l'État.

« Je suis un athée, je ne crois pas en Dieu », a déclaré Mickael Newdow, en estimant que sa fille de 8 ans était endoctrinée en entendant et en prononçant quotidiennement ce serment. « Tous les jours, ma fille est obligée de se lever et d'affirmer que son père est dans l'erreur », a-t-il dénoncé.

Chaque matin, peu après l'entrée en classe, la plupart des élèves des écoles primaires se tournent, la main sur le cœur, vers le drapeau américain et récitent : « Je prête allégeance au drapeau des États-Unis d'Amérique et à la République qu'il représente, une Nation sous Dieu, indivisible, avec la liberté et la justice pour tous. »

Newdon a reconnu que sa fille avait le droit de se taire ou de quitter la classe au moment de cette déclamation, mais que les pressions sociales et religieuses rendaient difficile cette démarche.

La Cour suprême, généralement conservatrice, avait accepté en octobre de se saisir de l'affaire à la suite d'une décision d'une Cour d'appel de Californie donnant raison à Mickael Newdon.

Le président George W. Bush, méthodiste qui affiche souvent sa ferveur chrétienne, avait qualifié de « ridicule » cette décision judiciaire.

L'affaire est cependant rendue complexe par l'opposition entre le père et la mère de la fillette,



L'évêque new-yorkaise Debra Gause était en prière, hier, dans les marches menant à l'édifice de la Cour suprême des États-Unis, à Washington.

Sandra Banning, 44 ans, dont il est séparé.

Cette chrétienne considère que le serment n'a pas un caractère religieux mais patriotique. Elle souhaite que la Cour suprême confirme la constitutionnalité du serment.

Défendant la même position, l'avocat de l'école où est scolarisée la fillette a insisté sur les caractères « cérémonial » et « patrioti-

que », plutôt que religieux, du serment.

Le serment a été écrit en 1892 mais le passage « under God » a été ajouté en 1954 par un vote unanime du Congrès qui souhaitait marquer son opposition aux communistes américains athées en pleine guerre froide.

Une décision de la Cour pourrait être annoncée en juin.

Volkswagen Gabriel



Blitz grande ouverture

3,9%

DE FINANCEMENT

jusqu'à 60 mois
sur tous nos modèles Volkswagen 2004



Êtes-vous fait
pour Volkswagen?



**SUPER OFFRES SUR
NOS MODÈLES 2003**

- Clinique retour au bercail
- Clinique de service gratuite
- Vérification en 57 points

Angrignon



Gabriel

1855, ave. Dollard LaSalle (514) 365-7777

LE TOUR DU GLOBE

FRANCE

Bombe sur la voie ferrée

Une bombe artisanale a été neutralisée hier sur une voie de chemin de fer entre Paris et la ville suisse de Bâle, contraignant les autorités françaises à lancer une nouvelle inspection de milliers de kilomètres de voies ferrées. Des magistrats antiterroristes ont immédiatement ouvert une enquête sur cette découverte qui intervient alors qu'un mystérieux groupe baptisé « AZF » menace depuis décembre 2003 de faire exploser des bombes sur le réseau ferré si l'État ne lui paye pas une rançon de près de cinq millions d'euros. Les enquêteurs n'ont pas encore établi de lien entre cette nouvelle bombe et les menaces du groupe qui avaient déjà provoqué au début du mois de mars l'inspection des 32 000 kilomètres de voies ferrées en France. d'après AFP

AFGHANISTAN

Soldats exécutés

Le commandant de la 17^e division d'Herat, le général Zaher Khan Naezizada, a accusé hier le chef de guerre afghan et gouverneur d'Herat, Ismail Khan, d'avoir fait exécuter dimanche plus de 200 de ses hommes faits prisonniers. Principale ville de l'ouest de l'Afghanistan, Herat a été dimanche le théâtre d'intenses combats entre les forces fidèles au gouverneur Khan et les soldats de la 17^e division, loyale au gouvernement central. Le fils d'Ismail Khan et ministre de l'Aviation, Mirwais Sadiq, a été tué au début des affrontements. Les combats ont cessé dans la nuit de dimanche à lundi lorsque les forces fidèles au gouverneur ont pris le contrôle de la cité. d'après AFP

NÉPAL

Raid contre les maoïstes

Une cinquantaine de rebelles maoïstes ont été tués au cours d'un raid aérien des forces gouvernementales dans l'ouest du Népal, a-t-on appris hier auprès des forces de sécurité. L'opération aérienne a été lancée mardi à Tarakhol, Gal-kot et Argal, des villages situés dans le district de Gaglung. Il était impossible hier de vérifier ce bilan de sources indépendantes. Les rebelles contestent régulièrement les décomptes avancés par les forces gouvernementales. Des sources locales ont précisé que les personnes tuées n'étaient pas toutes des rebelles. d'après AFP

JAPON

« Débarquement » chinois

La police japonaise a arrêté sept militants nationalistes chinois qui avaient débarqué hier sur un archipel japonais revendiqué par Pékin et Taipei, en mer de Chine orientale. Les militants chinois avaient pris pied dans la principale île des îles Senkaku, appelées Diaoyu en chinois, situées entre l'archipel d'Okinawa et l'extrême sud du Japon. Ils ont été interpellés et évacués de l'île par une vingtaine de policiers, d'agents des douanes et de gardes-côtes. Le ministère japonais des Affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur de Chine au Japon pour lui faire part de la protestation de Tokyo. En octobre 1996, des militants venus de Hong Kong et Taiwan avaient débarqué au même endroit. d'après AFP

PAKISTAN

Ultimatum aux islamistes

Les autorités de la zone tribale pakistanaise du Waziristan du Sud ont donné hier un ultimatum de 24 heures pour se rendre au demi-millier d'extrémistes islamistes assiégés depuis une semaine près de la frontière afghane. Le chef de la sécurité pour la zone tribale, le général Mahmood Shah, a averti que les chefs de tribus locales qui protègent les extrémistes — membres présumés d'Al-Qaïda et talibans — feraient face à de « séries conséquences » s'ils ne répondraient pas aux exigences des autorités. Des efforts de médiation sont menés par une délégation de chefs tribaux tandis les opérations militaires se poursuivent, a indiqué un porte-parole des forces armées pakistanaises. Les autorités exigent la libération de 12 soldats pakistanais et deux fonctionnaires locaux enlevés dès les premiers combats le 16 mars. d'après AFP

MONDE

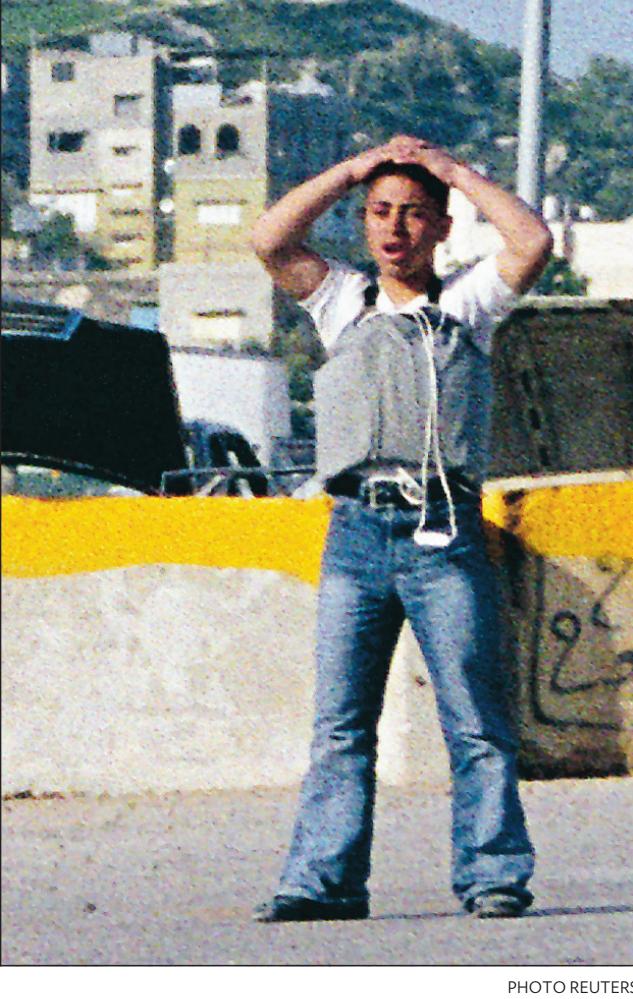


PHOTO REUTERS
L'apprenti kamikaze palestinien portait une ceinture de huit kg d'explosifs.



PHOTO EPA
Hosam Abdo, 14 ans, est entouré de soldats israéliens. Les artificiers ont utilisé un robot télécommandé pour lui enlever sa ceinture d'explosifs et ensuite la faire sauter sans danger.

Un jeune kamikaze palestinien intercepté

« Éloignez-vous, je porte une ceinture explosive », a crié l'adolescent de 14 ans

AGENCE FRANCE-PRESSE

NAPLOUSE, Cisjordanie — Un jeune Palestinien de 14 ans a failli être hier l'auteur de la première opération suicide anti-israélienne après l'assassinat lundi du chef spirituel du mouvement islamiste Hamas, cheikh Ahmed Yassine.

L'adolescent a été intercepté in extremis par des soldats, alors qu'il portait sur lui une ceinture d'explosifs à un barrage militaire israélien de Hawara, au sud de Naplouse dans le nord de la Cisjordanie. Il s'agit de l'un des Palestiniens les plus jeunes qui ait eu l'intention de se faire exploser.

« Éloignez-vous, je porte une ceinture explosive ! » a-t-il crié à l'intention des Palestiniens qui faisaient la queue au barrage à ses côtés.

Les soldats ont pris aussitôt position derrière des abris et lui ont crié de stopper en pointant leur arme sur lui. Le jeune homme s'est arrêté et a levé les bras en l'air. Sa ceinture portait 8 kg d'explosifs.

À Gaza, le chef de la branche armée du Hamas, les Brigades Ezzedine Al-Qassam, Mohammad Deif, a menacé hier Israël d'une action « sans précédent » pour venger Ahmad Yassine, tandis que Abdelaziz Al-Rantissi, nouveau chef du Hamas dans les territoires palestiniens, a écarté toute trêve avec Israël si celui-ci ne met pas fin à l'occupation. Il a précisé que son mouvement ne s'en prendrait pas aux États-Unis.

M. Rantissi parlait dans un stade où les dirigeants du mouvement islamiste recevaient les condoléances pour la mort de leur chef spirituel, au troisième et dernier jour

deuil décrété par l'Autorité palestinienne.

À la suite des mises en garde adressées par Washington aux ressortissants américains dans le monde à propos de menaces d'attentats contre Israël et les États-Unis en réponse à l'assassinat du cheikh Yassine, M. Rantissi a affirmé que le Hamas n'avait nullement l'intention de s'en prendre aux intérêts américains. « Il serait stupide de leur part (les Américains) de s'inquiéter car nous avons dit à plusieurs reprises que nous attaquons seulement nos ennemis occupants », a déclaré M. Rantissi.

Au sud de Gaza, près de la colonie juive de Morag, on a retrouvé hier les corps de deux Palestiniens armés abattus la veille par l'armée israélienne. Le Hamas a annoncé par haut-parleurs à Gaza qu'il s'agissait de deux de ses hommes.

Alors qu'une nouvelle flambée de violence menace la région, Yasser Arafat s'est dit hier opposé à « toute agression contre les civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens ».

Âgé de 56 ans, Abdelaziz Al-Rantissi figure parmi les cibles prioritaires d'Israël, a affirmé la radio publique israélienne en citant l'entourage du ministre de la Défense, Shaoul Mofaz.

De son côté, le chef du bureau politique du Hamas, Khaled Mechaal, a indiqué hier que le premier ministre israélien Ariel Sharon est dans le collimateur du mouvement radical.

Par ailleurs, l'assassinat du cheikh Yassine a assombri la célébration du 25e anniversaire du traité de paix « historique » signé le 26 mars 1979 entre Israël et l'Égypte. Le Caire a boycotté la session extraordinaire tenue hier par le Parlement

israélien à cette occasion et à laquelle devait assister une délégation égyptienne.

« L'assassinat de cheikh Yassine est le dernier aspect de la politique israélienne visant à détruire les efforts de paix », a déclaré au Caire le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Maher. L'Égypte fut le premier pays arabe voisin d'Israël à conclure un traité de paix avec l'État hébreu.

À Genève, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a condamné hier l'assassinat par Israël du cheikh Yassine, dans une résolution adoptée à une large majorité. La résolution, déposée par le Pakistan au nom des pays membres de l'Organisation de la conférence islamique, a été approuvée par 31 voix, contre deux (les États-Unis et l'Australie) et 18 abstentions, dont celle des pays membres de l'Union européenne.

Le terrorisme « important mais pas urgent » pour Bush

L'ex-responsable de l'antiterrorisme, Richard Clarke, revient à la charge



ALEXANDRE SIROIS

À WASHINGTON

Un enjeu « important », mais pas « urgent ». C'est avec ces mots lourds de sous-entendus que Richard Clarke, l'ancien responsable de la lutte antiterroriste à la Maison-Blanche, a qualifié hier la façon dont l'administration de George W. Bush considérait le terrorisme avant le 11 septembre 2001.

Depuis dimanche, M. Clarke mène la charge contre la gestion de la guerre au terrorisme par le président américain depuis son arrivée au pouvoir. Hier, il a persisté et signé lors d'un témoignage remarqué devant la commission d'enquête indépendante sur les attaques contre le World Trade Center et le Pentagone.

Alors que le directeur de la CIA, George Tenet, se portait à la défense de l'équipe du président au cours des mêmes audiences, M. Clarke affirmait que l'administration de Bill Clinton a pris la menace terroriste plus au sérieux. « Je crois que l'administration Bush, dans ses premiers huit mois, a considéré le terrorisme

comme un enjeu important, mais pas un enjeu urgent », a-t-il déclaré.

Pourtant, ce responsable de la lutte antiterroriste dit avoir « tenté très fort », en compagnie de M. Tenet, de créer un sentiment d'urgence à la Maison-Blanche quant à la menace représentée par Al-Qaeda, l'organisation terroriste d'Oussama ben Laden. « Mais même si nous avons continué à dire que c'était un problème urgent, je pense que cela n'a jamais été traité comme tel », a-t-il ajouté.

A l'opposé, « combattre le terrorisme en général et combattre Al-Qaeda en particulier était une priorité extraordinairement élevée pour l'administration Clinton. Il n'y avait certainement pas de priorité plus élevée », a dit M. Clarke.

Pendant près de deux heures, ce spécialiste du terrorisme a répondu aux questions des 10 membres de la commission bipartisane sur un ton calme, les lèvres pincées, comme s'il ruminait des regrets. Lentement mais sûrement, il a continué à saper la crédibilité de l'administration Bush dans le dossier du terrorisme.

M. Clarke, qui a commencé son témoignage en présentant ses excuses aux familles des victimes des attaques de septembre 2001, est revenu sur les accusations contenues dans son livre *Against All Enemies*, paru lundi. Il a répété qu'en envahissant l'Irak, le président des États-Unis « a

grandement miné la guerre contre le terrorisme ».

Il a également rapporté qu'il était si frustré par la lenteur des opérations antiterroristes sous le président républicain qu'il a demandé de nouvelles fonctions. Plusieurs mois plus tard, soit le 4 septembre 2001, il expédiait une note de service à la conseillère à la sécurité nationale du président, Condoleezza Rice, dans laquelle il écorche le département de la Défense et la CIA pour leur mollesse contre Al-Qaeda. Il y exhorte les politiciens à « imaginer un jour où des centaines d'Américains seraient morts aux États-Unis et à l'étranger à la suite d'attaques terroristes ».

Mme Rice, qui a irrité les membres de la commission en refusant de témoigner devant les caméras, a aussi été la cible de critiques. C'est à l'adjoint de la conseillère que devait se rapporter M. Clarke pour le développement de politiques. Ce dernier n'a pas manqué de souligner qu'il avait un accès direct au conseiller à la sécurité nationale sous M. Clinton.

Le groupe du conseiller antiterroriste a aussi perdu du galon. Il n'a pu rencontrer les membres du cabinet du président pour discuter d'Al-Qaeda avant de s'être réuni avec des adjoints. La rencontre sollicitée d'emblée avec les hauts responsables de la Maison-Blanche a donc été retardée de plusieurs mois.

M. Clarke a de nouveau hier été vigoureusement attaqué par la Maison-Blanche, y compris par Rice et par le porte-parole du président, Scott McClellan. On a par exemple rendu public la transcription d'un briefing donné par le conseiller en août 2002 dans lequel il dit que l'administration Bush a « vigoureusement poursuivi » les efforts de son prédécesseur. Ce à quoi il a répliqué qu'à l'époque, le président lui avait demandé de mettre l'accent sur les aspects positifs de sa stratégie.

M. Tenet témoignait pour sa part devant la commission peu après la publication d'un rapport mettant au jour la confusion qui régnait jadis à la CIA quant à savoir si elle avait l'autorité de tuer Oussama ben Laden. Confusion niée par l'ex-conseiller à la sécurité nationale de M. Clinton, Samuel Berger.

Le directeur de la CIA a par ailleurs soutenu que même si le leader d'Al-Qaeda avait été éliminé,

cela n'aurait pas pu prévenir les attaques de septembre 2001. « Les opérateurs étaient en mouvement dans ce pays, a-t-il déclaré. Décapiter une personne, même ben Laden dans ce contexte, je ne crois pas que cela aurait stoppé ce complot. »

Selon M. Tenet, tant M. Bush que M. Clinton ont fait preuve d'assez de soin et de concentration dans la lutte contre Al-Qaeda. Il partageait toutefois l'avis de M. Clarke au sujet des problèmes de communication entre les autorités criminelles et les autorités du renseignement. C'est ce qui a empêché la circulation de données cruciales, dont le fait que deux membres d'Al-Qaeda avaient été repérés en sol américain par le FBI avant les attentats de septembre 2001.

Funérailles nationales à Madrid

AFP ET AP

MADRID — L'Espagne a offert hier des funérailles nationales aux 190 morts des attentats du 11 mars, lors d'une cérémonie émouvante à la cathédrale de Madrid en présence des chefs d'État et de gouvernement d'une vingtaine de pays et de la famille royale espagnole en pleurs.

Le futur chef du gouvernement espagnol, José Luis Zapatero, élu le 14 mars, a eu ses premiers contacts avec plusieurs dirigeants étrangers. Les rencontres ont été largement dominées par la situation irakienne.

L'une des premières déclarations publiques de M. Zapatero après son élection avait été pour confirmer sa promesse électorale de rappeler les troupes espagnoles de ce pays si l'ONU n'y prenait pas, avant le 30 juin, le contrôle de la situation.

À l'issue de la cérémonie des funérailles à la cathédrale de Madrid, l'Almudena, le roi Juan Carlos et la reine Sofia ont parcouru les travées pour serrer des mains et pleurer avec quelque 500 proches des victimes.

Zapatero a eu, avant et après les funérailles, un programme de rencontres diplomatiques chargé, dont le menu devait faire une large place à l'Irak et à l'Union européenne, dont il souhaite relancer la Constitution.

**LA PRESSE.
L'INTÉGRALE SUR VOTRE ÉCRAN.
PARTOUT.**



LA PRESSE ÉDITION ÉLECTRONIQUE

Téléchargez le contenu intégral de *La Presse* dès 4 h 30, chaque matin.

Pour vous abonner cyberpresse.ca/ee

FORUM

ÉDITORIAUX

Une île, un plan



mouimet@lapresse.ca

MICHELE OUIMET

Montréal, 1998. La campagne à la mairie démarre. L'ex-maire Jean Doré, qui tente un retour, y va de sa première promesse : déplacer l'autoroute Bonaventure afin de redonner le fleuve aux piétons et aux cyclistes.

Cette idée est accueillie par un immense éclat de rire et un scepticisme féroce qui frise la méchanceté. Ça y est, s'esclaffent les adversaires de Doré, l'ex-maire retombe dans ses folies de grandeur. Quelle démesure ! Franchement !

Six ans plus tard, l'idée est reprise par l'équipe du maire Gérald Tremblay. Cette fois-ci, il n'y a ni moquerie ni incrédulité. Les Montréalais osent à peine croire qu'un tel projet est réalisable. Les mentalités ont changé, l'esthétique urbaine n'est plus considérée comme une lubie de politicien mégalomane.

La semaine dernière, la Ville de Montréal a déposé son plan d'urbanisme, une brique imposante de plusieurs centaines de pages avec photos, cartes et tout le tralala. Le responsable du dossier dans l'équipe du maire, Robert Libman, est architecte. Il sait de quoi il parle.

Après les années noires du règne de Pierre Bourque qui ne connaît rien en urbanisme et qui développait la ville de façon anarchique avec des coups de tête souvent catastrophiques, à peu près n'importe qui aurait fait l'affaire. Alors un architecte, c'est le grand luxe.

Le déplacement de l'autoroute Bonaventure et son remplacement par un boulevard urbain n'est pas la seule idée avancée par l'administration Tremblay. Robert Libman veut aussi recouvrir l'autoroute Ville-Marie, un projet audacieux, construire entre 60 000 et 75 000 logements d'ici 10 ans, réhabiliter des vieux quartiers industriels comme Griffintown, développer le transport en commun, utiliser des trains légers sur rail, éliminer les stationnements à ciel ouvert qui défiguent

rent le centre-ville, décontaminer les sols, etc.

Le document fourmille d'idées, la plupart déjà connues. Certaines sont réalistes, d'autres complètement utopiques, comme le prolongement du métro jusqu'à Anjou dans l'est et Bois-Franc dans l'ouest. Personne n'y croit. La construction du métro à Laval est en train de dérailler et les budgets explosent. Alors Anjou et Bois-Franc...

Le document est avare de chiffres. Et pour cause. La plupart des réalisations dépendent de la volonté de Québec et d'Ottawa d'investir de l'argent dans la ville.

Le plan d'urbanisme est éclaté et tire sur tout ce qui bouge. Il y a trop de voeux pieux dans la longue liste d'épicerie. La Ville n'établit pas clairement ses priorités. Résultat : la vision d'ensemble est noyée dans un océan de détails.

Mais en fouillant, on finit par dénicher un fil conducteur. La Ville affiche ouvertement son préjugé en faveur du piéton et du cycliste. Elle veut diminuer l'importance de l'auto, déplacer ou recouvrir des autoroutes, éliminer des stationnements à ciel ouvert, adopter une politique de l'arbre, élargir les trottoirs, retrouver le fleuve en développant ses berges, bichonner les grandes artères.

Bref, c'est le triomphe de la ville conviviale, la fin de la dictature du béton. Comment ne pas être d'accord ?

La Ville veut réparer les erreurs du passé et en finir avec l'époque Drapeau où on ne pouvait concevoir le développement d'une ville sans la tapisser d'asphalte. Jean Doré a fait œuvre de pionnier en adoptant le premier plan d'urbanisme qui a été superbement ignoré par Pierre Bourque.

Le nouveau plan couvre l'île au grand complet. Montréal a une chance en or d'en finir avec son invraisemblable bric-à-brac architectural. L'administration Tremblay veut aussi changer les mentalités. Robert Libman demande aux Montréalais d'être exigeants et de rejeter les projets qui présentent une qualité architecturale douteuse.

Mais il y a une ombre au tableau : les défusions. Une ville ne se construit pas en un jour ni même en quelques années. Avec les défusions, ce n'est pas seulement l'unité politique de l'île qui est menacée, mais aussi son développement harmonieux, de Senneville à Rivière-des-Prairies.

Autour du spa



mroy@lapresse.ca

MARIO ROY

Au Canada, l'habitation représente la plus importante dépense des ménages après... les impôts : ils y engloutissent en moyenne 10 200 dollars par année, soit 19 % de leurs gains bruts. D'autre part, construire et rénover est une affaire de 10 milliards et demi par année au Québec.

Mais le logement est bien da-

Les Québécois entreprennent de vivre à l'extérieur. En y transportant tout l'intérieur, en quelque sorte!

vantage qu'un besoin primaire. Ou un poste budgétaire. Ou un moteur de l'activité économique.

Pour la plupart des gens, se loger consiste aussi à se donner un environnement à sa convenance et à son image. Ainsi, être mal logé, *a fortiori* ne pas l'être du tout, n'a pas qu'un impact matériel, au point de vue de la salubrité ou du confort, par exemple. C'est aussi vivre continuellement, même dans l'intimité, en territoire étranger. En dehors de soi, en quelque sorte, comme un escargot sans coquille !

C'est pourquoi l'effort et le fric que chacun met sur sa demeure — lorsqu'il le peut, bien sûr — est sans commune mesure avec ses besoins réels. Pourquoi aussi,

dans aucun autre domaine que celui de l'habitation, le luxe offre n'atteint-il à ce point l'extravagance et, parfois, le superfétatoire caractérisé. Pourquoi, enfin, le Salon national de l'habitation, qui se poursuit jusqu'à dimanche, ferait les délices d'un anthropologue chargé de se prononcer sur l'état de la société...

En attendant ce savant exposé, le profane constate ceci : les 200 000 visiteurs attendus au Salon, dont les trois-quarts sont propriétaires, ont déjà tout acquis ce qu'il est possible de faire pénétrer dans une maison normale. Même riche à craquer, en effet, on n'achète pas un quatrième réfrigérateur !

Or, sachant qu'au cours de l'année qui vient, la moitié d'entre eux vont investir dans leur propriété, à hauteur de 350 millions, il est clair que c'est l'extérieur que l'on meuble maintenant. Le fait est que 32 % des projets de rénovation concernent l'extérieur de la maison.

À ce chapitre, on trouve en effet de tout.

A partir de l'arroseur animé, version humide du fameux *nègre de jardin*, que l'on peut acquérir pour quelques dollars. Jusqu'au gigantesque spa avec haut-parleurs intégrés, qui en vaut quelques milliers. En passant par le parasol à lampes décoratives clignotantes. Le solarium ouvrant (un peu sur le même mode que le SkyDome de Toronto !). Les piscines. Les auvents. Les patios. Les pierres et les plantes. Ainsi que le barbecue Napoléon en spécial à 2500 dollars, dont les 61 000 BTU suffiraient à griller un éléphant mâle de moyen tonnage avec toute sa famille...

Les Québécois entreprennent de vivre à l'extérieur.

En y transportant tout l'intérieur, en quelque sorte.

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

YVES SÉGUIN RÉAGIT AU BUDGET FÉDÉRAL



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Un budget décevant

Je ne suis pas surpris outre mesure par ce budget car il est dans la lignée des libéraux. Rien pour écrire à sa mère, sinon que les libéraux se protègent d'eux-mêmes en créant un chien de garde pour ceux qui ont les doigts longs. Ne sera-t-il pas temps de leur dire d'aller faire un tour dans l'opposition afin de mieux voir la réalité, eux qui sont oubliés, le mot est juste, par leur soif de pouvoir ?

Serge Latulippe

Toujours la même arrogance

À la suite du budget présenté hier par le ministre Goodale, on sent très fort la présence de Paul Martin dans l'édition de ce budget. Toujours la même arrogance face aux contribuables, au Québec et dans les autres provinces, car on maintient un déséquilibre fiscal important au détriment des citoyens et des provinces. Ce cher monsieur Martin aura quand même l'audace de déclencher des élections d'ici quelques semaines et nous fera de belles promesses dans l'espoir de les gagner. Je souhaite ardemment que tous les électeurs se souviennent de ces faits au jour J et qu'ils se donnent un gouvernement honnête qui travaillera pour eux et non pour le bénéfice personnel de ses représentants et celui de leurs petits amis.

Ginette Landry

État providence

Je pense que ce budget enterre pour de bon le concept d'État providence. Dorénavant, les citoyens devront se prendre en main et trouver des ressources pour se doter de programmes sociaux. Dans une société individualiste comme la nôtre, ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose.

Yvon Groleau

Ne soyons pas égoïstes

Sans pour autant être enthousiasmé par le budget fédéral, je me réjouis tout de même de l'importance que le gouvernement semble vouloir accorder au remboursement de la dette nationale qui dépasse toujours les 500 milliards. Certes, les sommes qui y seront affectées pourraient être utilisées à de nombreuses fins,



PHOTO REUTERS

Ralph Goodale

particulièrement à la santé. Voilà bien un réflexe bien égoïste. Si pour beaucoup, notamment tous les partis d'opposition, cette priorité accordée au remboursement est injuste, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là de repousser égoïstement à nos enfants, et pire encore, à nos petits-enfants, la facture de nos excès passés. En analysant brièvement les dépenses d'Ottawa, nous devons reconnaître que la somme de 35,4 milliards affectée au service de la dette représente une somme colossale. Il apparaît invraisemblable, presque indéniable que nous transmettrions aux générations qui nous suivront ce boulet d'une dette aussi faramineuse. J'ai appris bien jeune que quiconque paie ses dettes s'enrichit. Nous devons donc conclure que quiconque ne paie pas ses dettes s'appauvrit.

Armand J. Doré
Anjou

Une insulte aux Canadiens

Le budget de M. Goodale est une insulte à tous les Canadiens et démontre, encore une fois, la perpétuelle arrogance des libéraux fédéraux envers les citoyens ordinaires. Le gouvernement du Canada nous a démontré jusqu'à maintenant qu'il ne savait pas gérer les finances publiques et il essaie de nous convaincre, par des astuces et des trouvailles invraisemblables, que cette fois-ci il va faire une meilleure utilisation de notre argent. Vraiment, avec ce budget préélectoral, les Canadiens ne seront pas dupes et au moment opportun. Au jour J tant attendu, ceux-ci feront une meilleure analyse de l'administration de leur pays et si le pourraient bien que les libéraux finissent par payer une

note salée pour parer à leur manque d'intégrité quasiment généralisé. Il est inutile de commenter chacune des nouvelles mesures présentées aujourd'hui parce qu'elle n'ont rien à voir avec une véritable prospérité, le bien-être et la santé des citoyens et le bonheur de vivre en ce pays.

Gilles Pelletier
Québec

De la poudre aux yeux

J'aimerais comprendre une chose. Comment se fait-il que les libéraux traitent du budget Goodale en l'abordant sous l'angle de la frugalité versus le gaspillage ? Oui, la propagande canadienne, qui servait à des fins honteuses, a amené un gaspillage non moins honteux. Est-ce une raison pour s'asseoir sur tous ces surplus ? Est-ce une raison pour ne pas rendre aux provinces et au Québec cet argent qui appartient aux citoyens payeurs de taxes ? Quel est ce rapport qui est fait entre les deux ? En nous refusant le nécessaire et l'essentiel, on veut faire croire qu'on démontre une volonté de ne pas gaspiller ? Mais c'est complètement tordu ! Où sont les analyses, les critiques ? Dans les journaux, peu ou pas d'articles le moindrement objectifs : on utilise le même vocabulaire que les libéraux ! « Un contrôle accru des dépenses » ne signifie pas seulement, semble-t-il, de vérifier qu'il n'y ait pas de gaspillage et de magouilles... il s'agit aussi de nous affamer une fois de plus ! En essayant de nous faire digérer le tout avec des petits bonbons qui ne sont même pas du domaine « fédéral », comme ces bourses données aux étudiants, une autre façon de nous maintenir dans la dépendance d'Ottawa et d'acheter des votes éventuels contre la souveraineté du Québec ! Quand serons-nous écocurés de ces manèges malhonnêtes et irrespectueux ? Quand comprendrons-nous enfin que de rapatrier nos impôts est la seule façon de mieux contrôler ce que nous voulons faire avec notre argent ? Pour combien de temps encore accepterons-nous ces ingérences du fédéral, qui ne met jamais l'argent là où nous en avons vraiment besoin ? NOTRE argent ! Non, messieurs Goodale et Martin, vous ne m'aurez pas avec votre poudre aux yeux ! Et vous devrez cesser de prendre les Québécois pour des imbéciles, car ce sera votre tour de payer tôt ou tard !

Manon Berthelet
Terrebonne

FORUM

« J'ai fait mon devoir »

Michel Vennat estime que « le dossier des commandites a créé une panique politique qui a provoqué un urgent besoin de boucs émissaires, au mépris des faits et de la justice »

MICHEL VENNAT
L'auteur était président de la Banque de développement du Canada (BDC) jusqu'à son congédiement le 12 mars dernier.

Le gouvernement Martin a décidé de me congédier du poste que j'occupais à la direction de la BDC. C'est un congédiement abusif et illégal. Le dossier des commandites — avec lequel je n'ai rien à voir — a créé une panique politique qui a provoqué un urgent besoin de boucs émissaires, au mépris des faits et de la justice. En ce qui me concerne, la seule question est de savoir si les gestes que j'ai faits dans l'affaire Beaudoin étaient appropriés ou pas.

Le jugement Denis a pris une importance démesurée et mal fondée à mon égard. Certaines « analyses » confondent allègrement la chronologie pour m'associer au dossier du prêt de l'Auberge Grand-Mère. Le prêt en question a été consenti en 1997, sous la présidence de M. Beaudoin, bien avant que je sois nommé président du conseil de la BDC en 1998 et que j'en prenne la direction en 2000. De plus, il n'y a pas eu de demande d'augmentation ou de rappel du prêt en 1999.

On a peu parlé d'un élément fondamental de cette histoire, à savoir les événements qui ont entraîné le départ de M. Beaudoin de la BDC. C'est le vérificateur général, à l'époque M. Denis Desautels, qui a pris l'initiative en mai 1999 de faire enquête sur le régime de retraite des cadres de la BDC, et notamment sur celui de M. Beaudoin. Il en est ressorti, selon le vérificateur général, que la prétention de M. Beaudoin à une rente de retraite de 468 000 \$ par année, à vie, indexée, à partir de 50 ans, était injustifiable ; que M. Beaudoin avait à cet égard manqué à son devoir d'information ; et que le passif actuel correspondant, de plus de 7 millions de dollars, n'avait pas été inscrit aux états financiers de la BDC. Plutôt que de s'expliquer devant le conseil, M. Beaudoin a convenu, dans le cadre du règlement de son départ, de voir sa rente diminuée à 200 000 \$ par année. M. Beaudoin n'a pas alors prononcé le mot vendetta, ni parlé de l'Auberge Grand-Mère.

La soi-disant vendetta

Des allégations d'abus le concernant ont été portées à notre attention après le départ de M. Beaudoin, par le vérificateur général, que la prétention de M. Beaudoin à une rente de retraite de 468 000 \$ par année, à vie, indexée, à partir de 50 ans, était injustifiable ; que M. Beaudoin avait à cet égard manqué à son devoir d'information ; et que le passif actuel correspondant, de plus de 7 millions de dollars, n'avait pas été inscrit aux états financiers de la BDC. Plutôt que de s'expliquer devant le conseil, M. Beaudoin a convenu, dans le cadre du règlement de son départ, de voir sa rente diminuée à 200 000 \$ par année. M. Beaudoin n'a pas alors prononcé le mot vendetta, ni parlé de l'Auberge Grand-Mère.

La soi-disant vendetta

Des allégations d'abus le concernant ont été portées à notre attention après le départ de M. Beaudoin, par le

biais de *whistleblowers*. On nous reproche aujourd'hui d'avoir écouté les dénonciateurs et d'avoir pris action pour tirer l'affaire au clair. L'ironie de la situation ne devrait échapper à personne. On reproche au gouvernement dans d'autres dossiers de ne pas avoir tenu compte de *whistleblowers* et on veut faire des lois qui faciliteront la dénonciation. Mais lorsque la BDC décide d'entreprendre ce que dictent les règles, à savoir faire la lumière avec l'aide d'experts juridiques et comptables réputés, on prétend qu'il y a une « impression de vendetta ». Il s'agit là d'une conclusion sans fondement. Ce n'est qu'après enquête, sur les conseils d'experts, que la Banque a décidé d'exiger remboursement et de demander à la GRC de faire enquête, comme il se devait.

Dans l'affaire de l'Auberge Grand-Mère, un faux document concernant la BDC a été porté à ma connaissance. Il était de mon devoir de porter plainte à la GRC, qui a pris l'affaire en main. La GRC a confirmé que le document était un faux et qu'un acte criminel avait été commis. C'était une situation très sérieuse, qui méritait une action immédiate. Contrairement à ce qui a été dit, ni ma plainte verbale ni ma plainte écrite à la GRC n'ont mentionné le nom de M. Beaudoin en relation avec cette affaire, et on ne sait toujours pas qui est l'auteur du faux.

La décision politique

Ce sont les événements récents qui sont les plus troublants. Dans la foulée du jugement Denis, le conseil d'administration de la BDC, qui gère et dirige les affaires de la Banque, a décidé pour des raisons d'affaires de ne pas en appeler, et ce malgré les opinions de deux conseillers juridiques, dont l'honorable Claude Bisson, juge en chef de la Cour d'appel du Québec aujourd'hui à la retraite, qui ont conclu que la décision était non fondée à plusieurs égards.

En outre, le conseil a décidé de me confirmer unanimement son appui. Il a précisé qu'il estimait que « toutes les actions juridiques entreprises par la BDC dans ce litige étaient uniquement dictées par des principes de saine régulation et la volonté de protéger les actifs de la Banque ». Ce qu'il faut comprendre

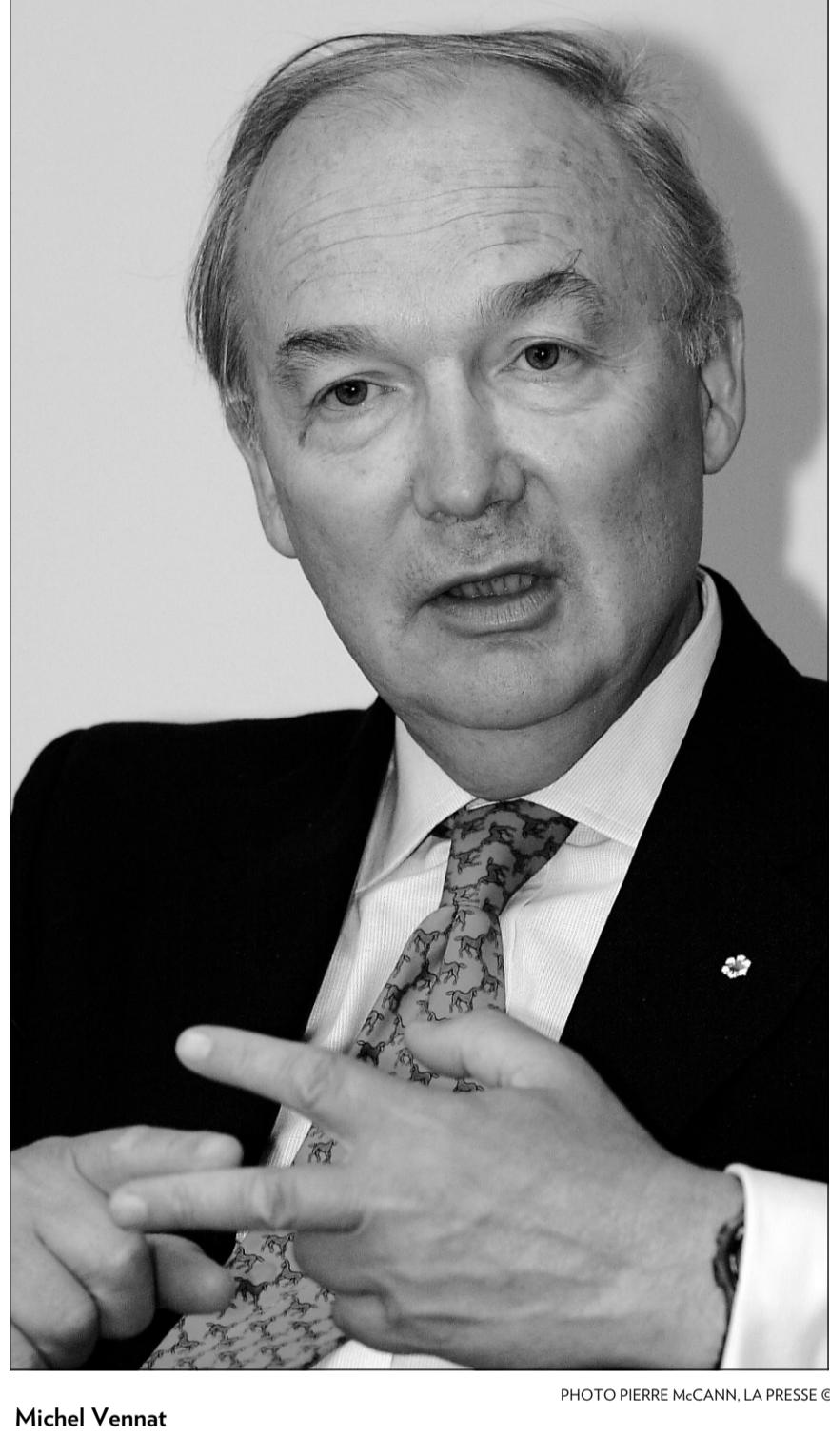
est que non seulement les gestes que nous avons faits étaient légitimes, mais que nous aurions failli à nos obligations si nous ne les avions pas faits. Pourtant, le gouvernement Martin passe par-dessus la tête du conseil, fait fi du caractère inamovible de mon poste, et me congédie pour avoir fait mon travail.

En plus, le gouvernement a décidé d'ignorer ma suggestion de porter l'affaire devant le Conseil canadien de la magistrature, comme la loi le permet. J'aurais alors eu l'occasion de m'expliquer devant un forum impartial et indépendant dont la décision n'aurait pas été tributaire de pressions politiques. Cette décision des autorités ne fait que démontrer leur empressement à ne pas se prêter à un processus qui aurait mené à une décision différente de celle qu'elles avaient manifestement déjà prise.

J'ai instauré à la BDC plusieurs initiatives visant à renforcer la régie d'entreprise et l'éthique, comme l'a reconnu publiquement le conseil d'administration. Le rendement de la Banque s'est amélioré et a été à tous égards exceptionnel sous ma direction. La BDC et son équipe bénéficient de solides fondations sur lesquelles construire et je leur souhaite tout le succès possible.

Toutes les actions que j'ai faites au nom de la BDC l'ont été de bonne foi, avec l'assentiment du conseil d'administration, sur les avis de conseillers externes, après consultation avec le Conseil privé et en conformité avec les politiques du Conseil du Trésor. Ces dernières stipulent que non seulement les allégations d'actes irréguliers doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et être signalées aux organismes compétents pour faire respecter la loi, mais aussi que les gestionnaires qui ne prennent pas les mesures voulues sont eux-mêmes tenus de rendre des comptes.

Ma présence à la BDC était motivée par un désir de service public qui a inspiré toute ma vie professionnelle depuis mon entrée au ministère des Affaires étrangères, en 1965, et par la suite tout au long de ma carrière. Je quitte la Banque la tête haute, la conscience nette, et avec la ferme intention de voir la justice un jour restaurer ma réputation et mes droits.



Michel Vennat

PHOTO PIERRE McCANN, LA PRESSE

« Je quitte la Banque la tête haute, la conscience nette, et avec la ferme intention de voir la justice un jour restaurer ma réputation et mes droits. »

Le terrorisme: un enjeu urgent?

Durant ses huit premiers mois, l'administration Bush considérait le terrorisme tout au plus comme une question importante

Nous vous présentons ici un extrait du témoignage présenté hier par William Clarke, ancien coordonnateur national du contreterrorisme des États-Unis, devant la Commission d'enquête sur les attentats du 11 septembre 2001.

WILLIAM CLARKE : Je me réjouis de la tenue de ces audiences parce qu'elles offrent au peuple américain l'occasion de mieux comprendre pourquoi la tragédie du 11 septembre 2001 s'est produite, et ce que nous devons faire pour empêcher une récidive.

Je m'en réjouis aussi parce qu'enfin, nous avons un forum où je peux m'excuser auprès des proches des

« Enfin, nous avons un forum où je peux m'excuser auprès des proches des victimes du 11 septembre. »

des victimes du 11 septembre.

A ceux et celles qui sont ici dans cette pièce, à ceux et celles qui nous regardent à la télévision, je dis : Votre gouvernement n'a pas été à la hauteur, et je n'ai pas été à la hauteur. Nous avons fait de notre mieux, mais cela ne compte pas, parce que nous avons échoué.

Et pour cet échec, je vous demandais

de rerais — une fois tous les faits connus — compréhension et pardon.

//////////

Le commissaire TIMOTHY ROEMER : Bienvenue, M. Clarke. Je veux vous remercier, avant de vous poser des questions, pour vos 30 années au service du peuple américain.

Au sujet de l'administration Bush, de son arrivée au pouvoir jusqu'au 11 septembre 2001, vous aviez du pain sur la planche : la Russie, la Chine, le G8, le Moyen-Orient. Quelle priorité avait la lutte contre Al-Qaeda dans l'administration Bush ?

CLARKE : Je crois que l'administration Bush, durant ses huit premiers mois, considérait le terrorisme comme une question importante, mais pas comme un enjeu urgent.

(Le directeur de la CIA) George Tenet et moi-même avons essayé très fort de créer un sentiment d'urgence en nous assurant que les rapports des services de renseignements sur la menace d'Al-Qaeda soient remis fréquemment au président et à d'autres responsables de haut rang. Et un processus en cours visait Al-Qaeda. Mais malgré mes avis répétés qu'il se agissait d'un problème urgent, je ne pensais pas qu'on l'ait jamais traité ainsi.

ROEMER : Nous avons vu une note de service que vous avez écrite

et la réponse c'était que dans l'administration Bush, je devais me rapporter au comité des sous-scrétaires, un comité à un échelon inférieur à celui du cabinet, et non au Principals Committee, et que, par conséquent, il ne convenait pas que je demande une réunion du comité interministériel. A la place, il y aurait une réunion du comité des sous-scrétaires (Deputies Committee).

ROEMER : Le fait de confier votre demande aux sous-scrétaires, plutôt que de s'adresser au Principals Committee ou à un petit groupe comme vous l'avez fait précédemment a-t-il eu pour effet de ralentir le processus ?

CLARKE : Ça l'a ralenti énormément, de quelques mois. (...) Mon point de vue, c'était que cette administration m'écouterait, mais ou bien elle ne me croyait pas quand je disais qu'il y avait un problème urgent, ou bien elle n'était pas préparée à agir comme s'il y avait un problème urgent.

Et je pensais : si l'administration ne croit pas son coordonnateur national à la lutte contre le terrorisme quand il dit qu'il existe un problème urgent, si elle n'est pas préparée à agir comme s'il existait un problème urgent, alors je devrais probablement me trouver un autre emploi.

ROEMER : Vous avez écrit une note de service le 4 septembre 2001

à Mme Condoleezza Rice (conseillère

à la Sécurité nationale) exprimant certaines de ces frustrations quelques mois plus tard, si vous dites que vous avez pris la décision de démissionner en mai ou en juin. (Dans cette note de service), vous dénoncez carrément le Secrétaire à la Défense de ne pas avoir utilisé la force. Vous dénoncez la CIA. Vous pressez les décideurs d'imaginer le lendemain d'une attaque terroriste, avec des centaines d'Américains morts au pays ou à l'étranger, et de se demander ce qu'ils auraient pu faire de plus. Vous avez écrit cette note le 4 septembre, sept jours avant le 11 septembre 2001.

CLARKE : C'est exact.

ROEMER : Disons, M. Clarke, que vous avez pu rencontrer le président des États-Unis en février comme vous le souhaitez (et non huit mois plus tard). Disons que vous avez pu l'informer de la situation en regard du terrorisme. Dites-moi comment vous auriez convaincu le président de prendre des mesures immédiates.

CLARKE : Bien, je pense, que la meilleure chose à faire, s'il y avait eu une rencontre avec le président en février, aurait été de lui montrer les renseignements accumulés, à l'effet qu'Al-Qaeda était fort et qu'il préparait des attaques contre les États-Unis et contre des gouvernements amis. Il était possible de plaider de manière très persuasive qu'il s'agissait d'une menace importante et qu'il y avait un problème urgent. (...)



Richard A. Clarke

PHOTO REUTERS

L'OFFRE SE TERMINE LE 31 MARS.



N'ATTENDEZ PAS À LA DERNIÈRE MINUTE.



Chrysler PT Cruiser 2003

- Transmission automatique • Climatiseur • Vitres, portes électriques et télédéverrouillage
- Lecteur de CD • Roues de 16 po en aluminium

LOUEZ À
269\$[†]
PAR MOIS.
LOCATION
DE 48 MOIS.

Comptant initial de 2 855 \$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le
climatiseur inclus.
0 \$ dépôt de sécurité.
Option 0 \$ comptant
également disponible.

OU ACHETEZ À
18 999\$^Δ



Berline Chrysler Sebring 2004

- Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Vitres, portes électriques et télédéverrouillage • Régulateur de vitesse

LOUEZ À
288\$[†]
PAR MOIS.
LOCATION
DE 48 MOIS.

Comptant initial de 2 855 \$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le
climatiseur inclus.
0 \$ dépôt de sécurité.
Option 0 \$ comptant
également disponible.

OU ACHETEZ À
18 999\$^Δ



Chrysler Intrepid SE 2004

- Moteur V6 de 200 chevaux • Climatiseur • Lecteur de CD • Régulateur de vitesse
- Dispositif de prévention du vol Sentry Key^{MD}

LOUEZ À
299\$[†]
PAR MOIS.
LOCATION
DE 48 MOIS.

Comptant initial de 2 988 \$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le
climatiseur inclus.
0 \$ dépôt de sécurité.
Option 0 \$ comptant
également disponible.

OU ACHETEZ À
19 998\$^Δ



Chrysler Pacifica 2004

- Moteur V6 de 250 chevaux • Système antipatinage • Suspension indépendante aux 4 roues d'inspiration allemande • Trois rangées de sièges • Système de 200 watts Infinity^{MD} numérique à 6 canaux avec radio AM/FM et lecteur de CD • Rideaux gonflables latéraux

LOUEZ À
499\$[†]
PAR MOIS.
LOCATION
DE 36 MOIS.

0 \$ comptant initial.
0 \$ dépôt de sécurité.
Transport et taxe sur le
climatiseur inclus.

OU ACHETEZ À
38 595\$^Δ



La plus haute cote de sécurité décernée
par le NHTSA lors de tests de collision^{††}



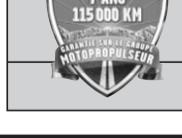
La plus haute cote de sécurité décernée
par le NHTSA lors de tests de collision^{††}



PLEIN D'ESSENCE GRATUIT^Ω à l'achat ou à la location de tous nos véhicules neufs 2003 et 2004.

FINANCEMENT
OFFERT PAR

SERVICES FINANCIERS
CHRYSLER CANADA



LA MEILLEURE PROTECTION QUE NOUS AVONS JAMAIS OFFERTE SUR TOUS LES MODÈLES CHRYSLER 2003 ET 2004.

GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR, ET ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 H SUR 24.^{**}

GM, FORD, HONDA ET TOYOTA NE L'ONT PAS.

VISITEZ CHRYSLER.CA POUR CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DU CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

Δ Le prix comprend les allocations pour 4 mois établis pour la Chrysler PT Cruiser et est établi pour la Chrysler Sebring 2004 avec l'ensemble 24H, pour la Chrysler Intrepid 2004 avec l'ensemble 22C (modèle ES illustré) et pour la Chrysler Pacifica 2004 avec l'ensemble 26M + AWF. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km (61 200 km/36 mois) au taux de 15¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. Δ, † Ces offres d'une durée limitée sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés* et du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles sélectionnés 2003 et 2004 neufs en stock. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre/louer à prix moindre. Le concessionnaire peut devoir commander (2004) ou échanger un véhicule. Transport et taxe sur le clamatiseur (inclus à la location), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neutrs, frais d'inscription au registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photos à titre indicatif seulement. Ω Gratuit à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004 neuf. TM Le Vehicle Experience Study[®] 2003 de Strategic Vision est une enquête faite auprès de 31 906 acheteurs d'un nouveau véhicule, parmi plus de 200 modèles, pendant les mois d'octobre et de novembre, aux États-Unis, à la suite des 90 premiers jours suivant l'achat. ** Tests effectués par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) lors de tests de collision frontale et latérale pour la Chrysler Pacifica 2004 4x4 à transmission intégrale. Votre concessionnaire pour les détails et les conditions. Δ Gratuit à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004 neuf. Certains conditions et certaines franchises peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales ou aux modèles Dodge SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire pour les détails et les conditions. Δ Remise aux diplômés de 500 \$ à la location ou de 1000 \$ à l'achat d'un véhicule, à l'exception de la Dodge SX 2.0 (750 \$). Cette offre exclut la Dodge Viper, la Chrysler Crossfire, la Dodge Sprinter et tous les modèles Dodge SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • JEEP^{MD} • Dodge du Québec



CINQ ÉTOILES

